Bulletin Municipal 2021

Février 2022 N° 42

VENEZ DECOUVRIR
LE NOUVEAU SITE DE LA COMMUNE :
Cheyssieu.fr

Editorial

Bulletin municipal de Cheyssieu N°42— 2021
Responsable de publication : Gilles BONNETON
Rédaction et conception :
Commission communication
Impression : Imprimerie DUPUIS
Dépôt légal janvier 2022

Sommaire

Editorial	P 2
Vie municipale	P 3 à 15
Vie scolaire	P 16 et 17
Vie locale	P18 à 20 et P26
Intercommunalité	P 21 à 23
Oviv	P 24 et 25
Vie associative	P 27 à 31
Infos pratiques	P 32 et 33
Calendrier des fêtes	P 34

La commission Communication, composée de :

Gilles BONNETON, Vincent COUTURIER, Marion COMPE, Bénédicte FERNANDES, Sylviane MICHALLET, Michael GRENOUILLER , est heureuse de vous présenter le bulletin municipal pour l'année 2021 et vous souhaite une très bonne année 2022. Ce document a été entièrement élaboré et mis en forme par les membres de la commission.

Bonne lecture !

Nous remercions vivement tous les annonceurs pour leur participation à la réalisation de cette brochure.

Le mot du Maire

Nous avons découvert le coronavirus en 2020, il ne nous quitte plus et pour quelques années encore aux dires des spécialistes.
Il bouleverse nos façons de faire, préservons-nous qu'il ne change notre façon d'être.
Les stratégies des gouvernements semblent le plus souvent contre carrées par la capacité de mutation du virus…
Peut être le prochain scandale sanitaire !
Tout au long de l'année, nous nous sommes adaptés aux obligations sanitaires, pour que l'école, le périscolaire, les services fonctionnent.
Je remercie l'ensemble du personnel pour son professionnalisme et sa disponibilité, ainsi que les élus de la liste « unis pour l'avenir ».
Aux incertitudes nées d'un contexte sanitaire changeant, la majorité municipale a répondu avec volontarisme, en initiant des projets structurants pour notre village.
Des investissements conséquents confirment notre soutien indéfectible à l'Ecole, y compris humain avec une personne en classe de GS-CP et une personne en renfort sur la maternelle, en passant par l'extension du restaurant scolaire et enfin par notre projet de bâtiment multi-accueil.
Vice-président au sein de notre « jeune » intercommunalité, qui liée aux obligations nées de la fusion (avec l'harmonisation des compétences : voirie, enseignement musical, informatique, PLUI…) travaille à l'élaboration de son projet de territoire qui déclinera les orientations de développement et les investissements pour les années à venir (au-delà de ce mandat).
L'avenir de notre commune est étroitement lié au développement harmonieux de notre intercommunalité.
En raison du contexte sanitaire et de l'impossibilité d'organiser des rencontres en présentiel, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants. Je vous invite, si vous le désirez, à prendre contact avec mon secrétariat pour une rencontre.

Il ne vous aura pas échappé que la couverture de notre bulletin municipal vous propose de découvrir notre nouveau site internet, site qui sera enrichi au fur et à mesure et je veillerai à son actualisation.

En cette nouvelle année, j'adresse mes remerciements et mes vœux aux militaires, aux gendarmes, aux sapeurs-pompiers, aux personnels soignants très sollicités et trop souvent bien mal récompensés.

Bonne année 2022, prenez soin de vous.

Les élections présidentielles auront lieu les **dimanches10 et 24 avril 2022**.
Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.
La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019).
CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019 :
L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, **il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022**.La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur **le site du service public**. L'inscription en ligne est généralisée.
Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le :
Site du service public.
Il est impossible de voter sans être inscrit sur les listes électorales.
Il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de « mal-inscrits ».
Inscrivez vous avant le 4 mars 2022
service-public.fr

Etat civil

Naissances

Aliyah LEMONCHE	née le 21 fév.	à Vienne
Adriel Guy Philippe DESMOINEAUX	né le 23 mai.	à Vienne
Côme GOUBET CASTELLANI	né le 20 sept.	à Bron
Andrea GUALAZZINI	né le 25 déc	à Vienne

Mariages

Benoît RICHARD MARTINEZ et Elodie MILLOT	le 05 juin

Décès

Madelaine Augustine SERVE épouse CELLARD	décédée le 26 février à Cheyssieu à l'âge de 90 ans
Pierre Richard Paul BRUNO	décédé le 6 avril à Pierre Bénite (Rhône) à l'âge de 74 ans
Claudio Angelo RIVELLINI	décédé le 5 août à Vienne à l'âge de 80 ans
Luigi SOUSSAN	décédé le 14 novembre à Clonas sur Varèze (Isère) à l'âge de 18 ans.

Permis de construire

Monsieur REY Thomas
Réhabilitation et changement de destination d'un bâtiment en trois logements 31 RUE DES JARDINS
MAIRIE DE CHEYSSIEU
Extension du restaurant scolaire ROUTE DES ECOLES
Monsieur, Madame DUPRE Adrien - TIRINANZI Marlène
Modificatif : ajout d'une porte dans le garage CHEMIN DES ETANGS
Monsieur, Madame GAILLARD Robert et Annie
Modificatif : modification façade 564 Route du Beson
NIKADIS SCI
Réaménagement d'une habitation existante 86 ROUTE DU PILAT
NIKADIS SCI
Réaménagement et surélévation d'une habitation existante et d'une *dépendance existante 86 ROUTE DU PILAT*
NIKADIS SCI
Réaménagement d'une dépendance existante 86 ROUTE DU PILAT
Monsieur BERNARD Damien
Maison individuelle avec garage intégré ROUTE DE LA BRULA
Monsieur VESSELLA Patrice
Maison individuelle avec garage intégré ROUTE DE LA BRULA
SCCV du Pilat
Modification : modification d'une ouverture 86 ROUTE DU PILAT
Madame BADERSPACH Geneviève
Maison individuelle ROUTE DES MEUILLE
Monsieur MOREL Bernard
Transformation d'une annexe attenant à une habitation existante en logement 869 ROUTE DU CUILLERY—REFUSE
Mr et Mme BESSEAS Emmanuel
Maison individuelle avec garage 495 RTE DE LA BRULA
Monsieur SECCI Serge
Aménagement de combles 393 MONTEE VERTE Régularisation
Monsieur POIRIER Eddy ***En cours d'instruction***
Transformation d'une grange en habitation 231 ROUTE DU CUILLERY
Monsieur GONCALVES-MONTEIRO Domingos ***En cours d'instruction***
Réhabilitation d'une ancienne maison et d'un hangar pour la création de 2 logements RUE DES JARDINS
Mairie de Cheyssieu ***En cours d'instruction***
Bâtiment multi-accueil-route des Ecoles
Monsieur ALCARAS Harold **En cours d'instruction**
Maison individuelle et garage ROUTE DES MEUILLES
Mr MOREL Bernard ***En cours d'instruction*** : extension d'une habitation existante dans une annexe accolée. 869 Route du Cuillery

Travaux exemptés de permis de construire

Monsieur MOREL Bernard
Transformation de 2 fenêtres en porte fenêtres 869 RTE DU CUILLERY
Madame GOUBET Maude
Abri de jardin ROUTE DE LA BRULA
Madame FUCCI Christine
Piscine 205 ROUTE DE CARAZ Régularisation
Madame BRUC Shannon
Piscine 585 ROUTE DE BESON
Monsieur THOMAS David
Création d'une ouverture 66 ROUTE DE LA BRULA
Monsieur SANFRATELLO Philippe
Condamnation de 2 fenêtres, rétrécissement d'une porte fenêtre en fenêtre 178 ROUTE DES MEUILLES LES CLEZONS
Monsieur RAMOS PAREJA Javier
Piscine 40 ROUTE DU MOULIN
Monsieur DE SOUSA Alexandre
Piscine, pool house et local technique enterré
153 CHEMIN DU SUZON
Monsieur NOVENT Jean-Baptiste
Piscine 237 ROUTE DE LA VAREZE
Monsieur GAILLARD Olivier
Création de chaufferie 432 ROUTE DE BEAUCHUZEL
Monsieur CHANCEL Jean-Luc
Piscine 583 ROUTE DU CUILLERY
EDF ENR—Mme VALLADAS Monique
Installation d'un générateur photovoltaïque
238 MONTEE DES ROSSIERES
NEOGIS- Monsieur GOUBET Yves
Division en vue de construire ROUTE DE LA BARONNIERE
Monsieur BINGELLI Raphaël
Mur de clôture 1082 ROUTE DU PILAT

Monsieur MABILLON Olivier
Modification de façade route de la Brûla
Madame GRENOUILLER Jocelyne
Mur de clôture ROUTE DES APLES
Madame TOURNAYRE Charlène
Création d'ouvertures 254 IMPASSE DES NOYARETS
Monsieur BRALERAIT André
Mur de séparation 618 ROUTE DE BEAUCHUZEL
Monsieur TSCHUDI Madame REBOULEAU
Isolation par l'extérieur 11 ROUTE DES ECOLES
Madame MICHEL Marie-Céline
Construction d'un abri pour camping car 97 CHEMIN DU SUZON
Monsieur DE PRINS Cédric
Piscine +abri 153 CHEMIN DU SUZON
Monsieur FERNANDES Thierry
Fenêtre sur toit 884 ROUTE DU PILAT
Monsieur GAMBIN Olivier
Création SAS d'entrée 266 CHEMIN DE LOUZE
Monsieur GAMBIN Olivier
Création d'une véranda sur balcon 266 CHEMIN DE LOUZE
Madame SOARES Auxane
Ravalement de façade 5029 RUE DES JARDINS
SUN INSTAL– Mr GOUBET Yves
Panneaux photovoltaïques 107 ROUTE DU PILAT
Monsieur JAILLOT Thomas
Panneaux photovoltaïques 127 LOT LA BRULA
Monsieur BAJARD Sylvain
Piscine + pool house 125 RUE DU CLOS
EUNF RM 04—Mme BOZON Isabelle
Panneaux photovoltaïques 252 IMPASSE DES NOYARETS

Séance du 28 Janvier

Commerce Local Loyer
Maintien de la réduction de 40% du loyer jusqu'au mois d'avril inclus.
→Adopté à l'unanimité
Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021
Le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 : 863 750.00€ (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 215 937.50 € soit 25 % de 863 750.00€. Autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et annexe dans les conditions exposées ci-dessus.
→Adopté à l'unanimité
Compte Epargne Temps
Mettre en place le CET selon les modalités fixées par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010. Adopte le règlement interne du CET
→Adopté à l'unanimité
Labellisation école numérique 2020
Partenariat avec l'Education Nationale pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique ainsi que les modalités de financement.
Montant des dépenses prévues : 6 950.00€
Montant de la subvention : 3 475.00€
Participation de la commune : 3 475.00 €
→Adopté à l'unanimité
Demande de subvention dans le cadre du plan de relance auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
Création de 16 places de parking à proximité immédiate de l'école publique pour un montant de 25 000.00€ HT.
Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région.
→Adopté par 12 voix pour et 2 voix contre (Mmes BOZON et Kabir)
Demande de subvention auprès de la Région pour l'achat de purificateurs d'air
Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Région.
Salle socio-éducative, accueils périscolaires : 2 592.00€ TTC
Restaurant scolaire : 545.68€ TTC
→Adopté à l'unanimité

Séance du 25 Février

Ouverture et clôture de régie périscolaire et cantine
Rappel que la gestion et la facturation de la restauration scolaire et des différents temps périscolaires ont été transféré au Centre Social OVIV.
Autorisation de clôturer les régies de recettes du périscolaire et de la cantine.
→Adopté à l'unanimité

Séance du 25 Février

CLB : groupement de commande pour le marché de fourniture et de maintenance d'imprimantes et de photocopieurs multifonctions.
Groupement de commandes avec la Communauté de Communes entre Bièvre et Rhône.
Sur l'école de Cheyssieu, économie de 34 % attendue
Fin du contrat d'achat, 1er trimestre 2024 pour la Mairie
Approuve la convention constitutive et autorise la signature de cette convention.
→Adopté à l'unanimité
TE 38 : adhésion au service de cartographie en ligne
Autorisation pour la signature de la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne.
S'engage, le cas échéant, à verser sa contribution à TE38 dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
Autorisation de déposer un permis de construire
Décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire pour l'extension du restaurant scolaire, au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée.
→Adopté à l'unanimité
Demande de subvention Dotation Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat
Extension du restaurant scolaire.
Montant des travaux HT : 210 899.00€. Autorisation à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.
→Adopté à l'unanimité
Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale auprès du Département
Extension du restaurant scolaire. Autorisation à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.
→Adopté à l'unanimité
Demande de subvention dans le cadre du plan de relance auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes
Extension du restaurant scolaire. Autorisation à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.
→Adopté à l'unanimité

Séance du 25 Mars

Modalités d'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
Décide d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits
ci-dessus
Rappelle que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants.
Inscrit au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.
Autorise l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes.
→Adopté à l'unanimité
Approbation du compte de gestion / Administratif 2020 / Vote du budget primitif 2021 / Vote des taux d'imposition **(Voir page7)**

Séance du 20 Mai

Suppression et création du poste Atsem principale 2eme classe.
Adopte la création d'un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet.
De modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.
→Adopté à l'unanimité

Utilisation piscine de Roussillon
Prend acte de l'utilisation de la piscine Charly KIRAKOSSIAN par les élèves de l'école communale, à compter du 18 mai au 2 juillet 2021 pour 14 séances.
Indique que les dépenses correspondantes sont réparties comme suit :
-frais de transport, assuré par les cars FINAND-FAURE :
7 x 115.00 € = 805.00 €
7 x 100.00 € = 700.00 €
Soit au total : 1 505.00€
-frais de location et maître-nageur : 14 x 102.60 € =1 436.40 €
et sont inscrites au chapitre 011, articles 6248 et 62878 du Budget Communal.
→Adopté à l'unanimité

Autorisation recrutement d'agents non titulaires de remplacement
Autoriser le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,
De charger le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernés et leur profil,
Dit qu'une enveloppe de crédits est prévue au Budget Communal.
→Adopté à l'unanimité

Tarif concession cimetière
Décide de fixer les tarifs relatifs à la durée des concessions funéraires de la manière suivante :

Type d'emplacement	15 ans	30 ans
Concession simple	275 €	550 €
Concession double	550 €	1 100 €

→Adopté à l'unanimité

Dénomination et numérotation des voies et lieux-dits de la commune
Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination d'une rue et la numérotation d'une habitation,
Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
Valide les noms attribués aux voies communales.
→Adopté à l'unanimité

Séance du 17 Juin

Marchés à Procédure Adaptée et extension du restaurant scolaire
Décide de retenir l'offre proposée par la Commission d'Appel d'Offres pour l'opération suivante : extension du restaurant scolaire
AEA ARCHITECTEURS 58 rue de la République 38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

Choix coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour l'extension du restaurant scolaire
Décide de retenir la Société Régionale de Coordination, pour un montant de 1 520.00 € HT afin d'assurer la mission S.P.S.
→Adopté à l'unanimité

Restaurant scolaire tarifs des repas adultes et enfants
Le Conseil Municipal valide l'augmentation des tarifs comme suit :
Repas tarif enfant : 3.50 €
Inscription hors délai : 4.50 €
Panier Repas (PAI) : 2.20 €
Repas tarif adulte : 5.50 €
Enfant extérieur à la commune : 5.00 €

Séance du 9 Septembre

Pour solder l'opération de mise en lumière de l'église.
Décision modificative N°1 Section d'investissement

DEPENSES	DEPENSES
204/Sub.équipements versés + 605.00€	21/Immo.Corporelles 2135 Inst.géné.agenc.amén -605.00€
TOTAL + 605.00€	TOTAL –605.00€

Mise à disposition de personnel - Gestion et facturation des temps périscolaires
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la méthode de gestion et facturation des temps périscolaires.

Convention tripartite de partenariat sans but lucratif
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention tripartite de partenariat sans but lucratif entre la commune de Cheyssieu, Auberives-sur-Varèze et le Centre Social OVIV.

MARRON Frères Depuis 1945
PLATRERIE - PEINTURE - DÉCORATION
Revêtements sols et murs
RGE QUALIBAT

LAURENT TP & Environnement
LAURENT Guillaume
Port. 06 58 10 78 29
laurent.tpenv@gmail.com
52 impasse du clos de la Varèze
38150 VERNIOZ
•Terrassement •Micro-station
•VRD •Epareuse
•Aménagement •Lamier
•Travaux en milieu environnemental sensible

Séance du 3 Novembre

Installation d'un nouveau conseiller municipal pour donner suite à la démission de Monsieur Bernard MICHEL
Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral, le conseil municipal prend donc acte de l'installation de Monsieur Angel-Manuel VALVIDARES MONTES en qualité de conseiller municipal.

Redevance occupation domaine public par les commerces
Décide de fixer le tarif de la redevance pour occupation privative du domaine public portant sur la période de octobre à décembre comme suit :
Occupation privative du domaine public sans emprise au sol (permis de stationnement) terrasse ouverte avec installation amovible sur une surface de 15 m2 pour un montant de 15€.

Décision modificative N° 2
SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES	DEPENSES
23/Immo en cours 2313 Immos en cours- +257 000.00€	21/Immo corporelles 2138 Autres constructions -257 000.00€
TOTAL + 257 000.00€	TOTAL –257 000.00€

Groupement Achat Electricité TE 38
Autorise l'adhésion de la commune de Cheyssieu au groupement de commandes formé par TE38 pour la fourniture d'électricité et services associés ;
Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement.

Choix cabinet d'architecture : projet terrain communal route des Ecoles
La commune projette la construction d'un bâtiment type multi-accueil sur une surface au sol de 300m² environ et d'un étage composé de logements.
Une consultation a été lancée auprès de différents cabinets d'architectures afin de connaître les honoraires, mission limitée à la conception et montage du dossier PC.
La CAO propose de retenir le cabinet DOCKS ARCHITECTURE à Vienne pour un montant de 41 000.00€ HT
→Adopté par 12 voix pour et 3 voix contre (Mme Bozon, Mme Kabir, Mr Valvidares Montes)

Installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement. SAS METHAVAREZE : demandes d'affichage et d'avis du conseil municipal
La SAS METHAVAREZE a déposé auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations une demande d'enregistrement en vue de mettre en place une installation de méthanisation agricole sur la commune de Auberives-sur-Varèze, au lieudit « Le Grand Baleya ».
Ce projet doit faire l'objet d'une consultation du public en mairie de Auberives-sur-Varèze, du lundi 25 octobre au mardi 23 novembre 2021.
La commune de Cheyssieu se trouvant incluse dans le périmètre d'un kilomètre de l'installation projetée et/ou concernée par le plan d'épandage, le conseil municipal est amené à donner son avis sur cette demande d'enregistrement.
Après présentation au Conseil Municipal : 12 avis favorables et 3 avis défavorables (Mme Bozon, Mme Kabir, Mr Valvidares Montes)
.

Séance du 15 décembre 2021

Transferts des charges résultant de la définition de l'intérêt communautaire et de la restitution de compétences facultatives. Approbation du rapport de la CLECT du 29 septembre 2021.
Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 septembre 2021 portant évaluation des charges transférées par les délibérations du conseil communautaire 2020/281 et 2020/282 du 14 décembre 2020 portant définition de l'intérêt communautaire et restitution des compétences facultatives et fixant comme suit le montant des attributions de compensation des communes qui entreront en vigueur au 1er janvier 2021.
Mandate Monsieur le Maire pour prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) – Mode de gouvernance.
Le Conseil Municipal, valide le lancement de la procédure d'élaboration du PLUi et le mode de gouvernance proposé par EBER.
→ Adopté par 10 voix pour et 2 voix contre (Mme Bozon, Mr Valvidares Montes)

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2022

CHAPITRES	Montant inscrit au budget primitif 2021 (hors AP)	Ouvertures anticipées de crédits pour l'exercice 2022 (25% hors AP)
23—Immo en cours	620 300.00	155 075.00
	620 300.00	155 075.00

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et annexe dans les conditions exposées ci-dessus.
→Adopté à l'unanimité

Décision modificative N° 3

Le Maire indique au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 21 (immobilisations corporelles) doivent être transférés en section d'investissement, chapitre 20 (immobilisation incorporelles)
Décide de procéder à la Décision Modificative N°3 suivante :
Section d'investissement
→Adopté à unanimité

DEPENSES	DEPENSES
20/Immo incorporelles 2031 Frais d'études + 60 000.00€	21/Immo corporelles 2138 Autres constructions --60 000.00€
TOTAL + 60 000.00€	TOTAL –60 000.00€

Autorisation de déposer un permis de construire

Présente le projet du bâtiment multi accueil à la phase APS. Le montant des travaux estimé : 1 191 600.00€HT.
Décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de permis de construire au nom et pour le compte de la commune ainsi que tous documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus visée,
→ Adopté par 10 voix pour et 2 voix contre
(Mme Bozon, Mr Valvidares Montes)

Choix de l'entreprise pour l'étude de sol du multi accueil

Après consultation ,décide de retenir la Société SIC INFRA 26 pour un montant de 2 090.00€ HT afin d'assurer la mission d'étude de sol ;
Autorise le Maire à signer le devis correspondant.
Autorise le Maire à signer le Marché ainsi que tout document s'y référent.
→ Adopté par 10 voix pour et 2 voix contre (Mme Bozon, Mr Valvidares Montes)

Choix du bureau de contrôle projet multi-accueil

Après consultation, décide de missionner l'entreprise ALPES CONTROLE pour le contrôle technique du projet de création du pôle multi-accueil.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 6 280.0€ HT ainsi que toutes les pièces relatives à cette mission.
Autorise le Maire à signer le Marché ainsi que tout document s'y référent.
→ Adopté par 10 voix pour et 2 voix contre (Mme Bozon, Mr Valvidares Montes)

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL

Le Maire présente le projet de construction sur la parcelle C945, propriété de la commune, comprenant :
Un espace tertiaire / Un espace coworking / Un espace socio associatif et de 5 logements à l'étage.
Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.
→Adopté à unanimité

Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance ou de tout autre dispositif d'aide aux communes.

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région.
→Adopté à unanimité

Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale auprès du Département

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département.
→Adopté à unanimité

Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL et DETR

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat.
→Adopté à unanimité

Demande de modification du Plan local d'urbanisme de la commune de Cheyssieu approuvé le 24 septembre 2018

Modification de l'OAP N°1 ; après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de solliciter la présidente de la communauté de communes EBER pour prescrire la modification simplifiée du PLU.
→ Adopté par 9 voix pour et 2 voix contre
(Mme Bozon, Mr Valvidares Montes)

Fina

BUDGET FONCTIONNEMENT CHEYSSIEU 2021

DEPENSES			RECETTES		
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	243 358	45,4%	013 ATTENUATIONS CHARGES	0	0,0%
012 PERSONNEL	180 000	33,5%	70 PRODUITS DE SERVICE	31 630	5,9%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	0	0,0%	02 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	50 000	9,3%
65 AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	85 400	15,9%	73 IMPOTS ET TAXES	430 287	80,2%
066 CHARGES FINANCIERES: Emprunts	6 100	1,1%	74 DOTATIONS et PARTICIPATIONS	22 420	4,2%
067 CHARGES EXCEPTIONNELLES: Action sociale	5 000	0,9%	042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0	0,0%
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	14 594	2,7%	75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	2 200	0,4%
023 VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0,0%			
042 OPERATION ORDRE	2 085	0,4%			
TOTAL DEPENSES	536 537	100%	TOTAL RECETTES	536 537	100%

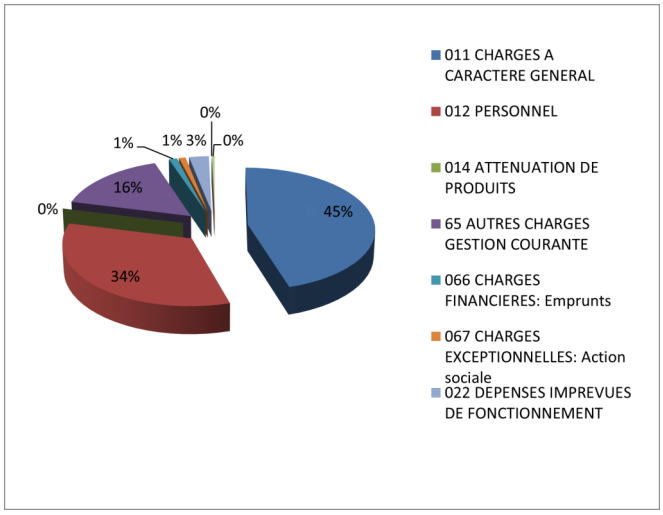

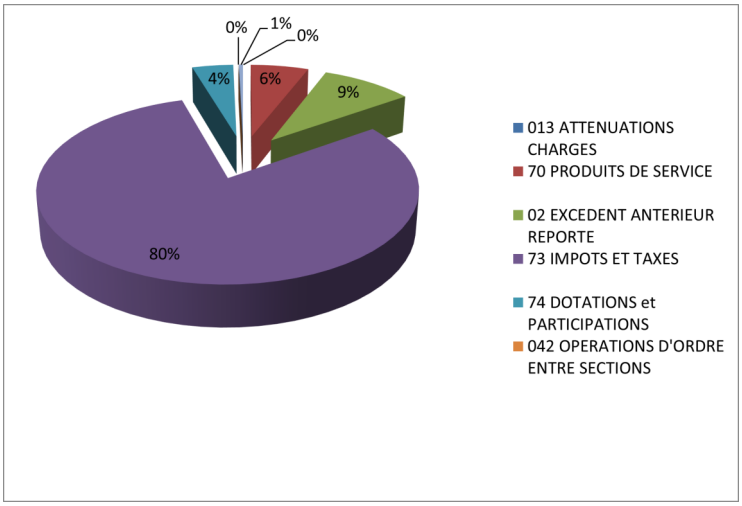

Les charges à caractère général regroupent les dépenses d'énergie (Electricité, carburant, fuel, gaz, eau), les fournitures d'entretien et de petits équipements, les fournitures administratives, les achats d'alimentation pour le restaurant scolaire, les contrats de maintenance (téléalarme, matériels de bureau, batterie véhicule communal....), l'entretien des terrains et bâtiments publics, les frais de maintenance, les frais de nettoyage des locaux, les assurances, les frais de télécom et d'affranchissement, les publications, les frais de fêtes et cérémonies, la prise en charge de la piscine et de la musique pour l'école, les subventions aux associations.
Les autres charges de gestion courante concernent principalement notre participation au centre social OVIV.

BUFFIN TP
CARRIÈRE & ENROBÉS
Terrassement - Réseaux - Goudronnage
Courts de tennis - Terrains sportifs
Fabrication d'enrobés chauds et froids - Granulats
RD 386 Lieu-dit Murinand ▪ 69420 AMPUIS Tél. : 04 74 56 03 20
Centrale : 04 74 56 03 24 ▪ Fax : 04 74 56 18 32
Site internet : www.buffin-tp.fr ▪ Email : contact@buffin-tp.fr
APE 4211Z - Siret 326 480 720 000 19

CLASS-AUTO 69
Rouler l'esprit tranquille avec l'occasion de se faire plaisir
ACHAT / VENTE / REPRISE
Véhicules Neufs & Occasion
Dépot - Vente
Recherche Personnalisée
Service Nettoyage
Service Entretien Mecanique
Service Carte Grise
contact MR FRANCOZ
Port: 06 43 27 17 61
Mail: class.auto69.pp@gmail.com
Siret : 79192389900011
Adresse : 468 route du Pilat 38550 Cheyssieu
www.facebook.com/Class.Auto.69.Francheville/

Boucherie - Charcuterie Traiteur
PASCAL CRUCHÉ
plats cuisinés à emporter
BUFFETS - MARIAGES - BANQUETS
Portage de repas à domicile
ASSIEU 4 rue de la Varèze - Tél : 04 74 84 42 03
Email : pascal.cruche@orange.fr

nces

BUDGET INVESTISSEMENT CHEYSSIEU 2021

DEPENSES			RECETTES		
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0,0%	13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT (Etat, Dép.)	108 080	16,6%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	620 300	95,0%	16 EMPRUNTS ET DETTES	53 539	8,2%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0,0%	10 FONDS DIVERS VERSEMENT FCTVA	208 156	31,9%
16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS	32 500	5,0%	1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT	0	0,0%
40 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0	0,0%	021 VIREMENT DE FONCTIONNEMENT	0	0,0%
204 SUBVENTION D'EQUIPEMENT	0	0,0%	040 CONCESSIONS	2 085	0,3%
			001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	280 940	43,0%
TOTAL DEPENSES	652 800	100%	TOTAL RECETTES	652 800	100%

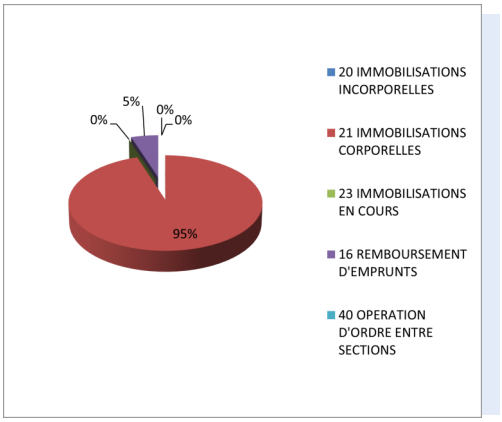

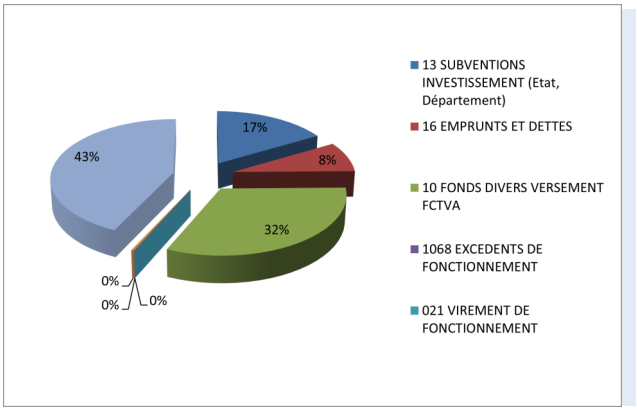

Compte de gestion 2020

Le compte de gestion de l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Résultat de fonctionnement de l'exercice 154 946.11 €
Résultat antérieur reporté 59 000.00 €
Résultat à affecter 213 946.11
Solde d'exécution d'investissement + 280 940.46 €
Affectation
Affectation en réserve R 1068 en investissement 163 946.00 €
Report en fonctionnement R 002 50 000.11€
→Adopté à l'unanimité

Amortissement immobilisations

Les dépenses réalisées en 2020 font l'objet d'amortissement à hauteur de 1 071.42 € portant sur des travaux d'éclairage public sur une durée de un an. Les crédits correspondant sont inscrits au budget communal.

Compte administratif 2020

En euros	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes Nettes	339 608,14	581 733,34	921 341,48
Dépenses Nettes	421 710,01	426 787,23	848 497,24
Excédent ->2020		**154 946,11**	**72 844,24**
Déficit 2020	**82 101,87**		
Excédent antérieur	363 042,33	59 000,00	422 042,33
Déficit antérieur			
Solde cumulé	+ 280 940,46	+ 213 946,11	494 886,57

→Adopté à l'unanimité

Budget primitif 2021

Le Budget Primitif pour l'exercice 2021 est équilibré en dépenses et recettes aux montants de :
536 537.00 € en section de fonctionnement
652 800.00 € en section d'investissement
→Adopté à l'unanimité

Vote taux imposition 2021

.Taxe d'habitation 7,21% (reste figée au taux de 2019)
.Taxe foncière bâti 28.37 %
(12.47 % taux communal + 15.90 % taux départemental)
.Taxe foncière non bâti 54.42%
→Adopté à l'unanimité

Urbanisme

AUTORISATIONS D'URBANISME - DEMATERIALISATION

Le service Application du Droit des Sols (ADS) de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône instruit les différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables…) pour le compte de 36 communes de la CC EBER.
A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme.
Les communes de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée.
(Article L 112-8 du code de relations entre le public et l'administration et Article L 423-3 du code de l'urbanisme)
La dématérialisation des autorisations d'urbanisme.
Un portail sera mis en place prochainement pour le dépôt dématérialisé des demandes d'autorisations au pour l'ensemble des usagers.

LIEN POUR ACCEDER AU GUICHET UNIQUE : https://gu.entre-bievreetrhone.fr/guichet-unique
Le dépôt sous forme « papier » restera toujours possible au guichet de votre mairie.
Si vous avez un projet de construction ou d'aménagement soumis à une autorisation d'urbanisme, vous devez :
Déposer un dossier à la mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés (Possibilité ouverte prochainement d'un dépôt en ligne). L'instruction technique sera assurée par la communauté de communes EBER.

Il est conseillé de vous renseigner en amont du projet
Comment obtenir des conseils architecturaux ?
Des architectes CAUE assurent des permanences au siège d'EBER à St Maurice l'Exil ainsi qu'au bureau de Beaurepaire. (Dates et prises de rendez-vous au 07.74.29.31.10 pour les communes du secteur de Roussillon et au 04.74.84.67.29 pour les communes du secteur de Beaurepaire).

Où trouver le plan de situation et le plan cadastral de mon terrain ?
https://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do
Où trouver le PLU de ma commune ?
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
ou le site internet des mairies
Où télécharger les formulaires CERFA ?
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319
Quelle procédure pour mon projet ?
https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/autorisation-durbanisme-une-nouvelle-demarche-en-ligne-pour-accompagner-et-simplifier-la-procedure
Une assistance pour constituer votre demande d'autorisation d'urbanisme ? ADAU
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52221

MECHAUD JOHAN
CHAUFFAGE I CLIMATISATION I CONSEILS EN ÉNERGIE
PHOTOVOLTAIQUE I ISOLATION
assistante@mechaudjohan.fr
Tél 04 74 79 51 65
768, Route de Cuillery - 38550 CHEYSSIEU

FRANCK PAGNARD ART WORKS

FRANCK PAGNARD ART WORKS
Artiste peintre aérographe
Tous types de support
125, rue de la Baronnière
38550 CHEYSSIEU
06 29 30 01 39
franckpagnard@gmail.com

Adressage des habitations

Un audit a été organisé avec la Poste afin d'améliorer l'adressage des habitations. Ce dernier est nécessaire pour les services de secours, de distribution du courrier ou de livraison ainsi que pour le déploiement de la fibre optique attendue par tous.

Ainsi, les lotissements de la commune se voient affecter un nom de voie :

Le lotissement des Tamaris devient la rue des Charmilles
Le lotissement du clos Victoire devient la rue des Eglantiers
Le lotissement du Champ des Granges : devient la route de Champs des Granges et impasse Champs des Granges.
Le lotissement de la Brula devient l'impasse de la Brula.
La place du village est nommée place de l'église.

La signalétique verticale sera mise en place durant le printemps 2022.
Chaque habitation doit désormais avoir un numéro. Les riverains concernés seront informés par courrier et se verront remettre leur plaque à fixer vers leur portail d'entrée.
Un nouveau plan de la commune est encours d'impression et sera mis en place sur le panneau d'affichage de la place du souvenir.

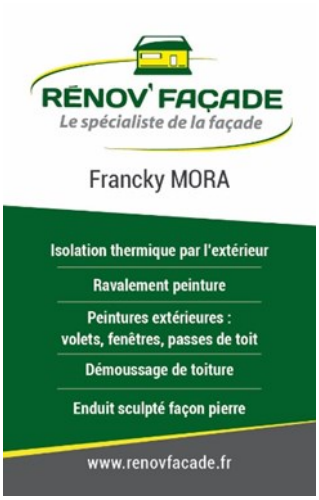

Trav

Les aménagements de sécurité avec création de trottoirs,

Débutés en 2020, les aménagements de sécurité, route de la Brûla, ont pu être finalisé après les réalisations des différents branchements aux réseaux des nouvelles constructions.

Montant des travaux :
Tranche 1 (année 2020) : 58 000€ HT,
Tranche 2 (année 2021) : 93 044,38€ HT.

Montant total des travaux : **151 044,38€ HT**
(Financés à 100 % par CC EBER y compris garde-corps, signalisation verticale et horizontale) **:**

Une zone 30 a été instaurée Route des Ecoles, Rue du Clos, Route de la Brûla, afin de renforcer la sécurité des déplacements, en particulier autour de l'école.

Création de places de parking, route des Ecoles

Montant des travaux pour la commune : 27 875.52 € TTC avec une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes de 12 500.00 € dans le cadre du plan de relance.

TRAVAUX ESPACE SPORTIF

Réfection du terrain d'entrainement : 10 900.00TTC
Vidéoprotection : caméra supplémentaire : 3 116.00 € TTC
Changement ballon d'eau chaude sanitaires et réparation réseau chauffage : 5 038.00 € TTC

aux

GROUPE SCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Par délibération en date du 9 décembre 2019, la municipalité a sollicité l'aide du Département dans le cadre du Plan Ecole.
- 126 951.11€ TTC de travaux fait en 2020
- 136 814.00 € TTC réalisés en 2021 dont :

Réfection de la classe GS-CP
Remise en état des dégagements et sanitaires des classes primaires
Complément éclairages LED, classes et dégagements
Climatisation de la salle socio-éducative
Changement des portes d'accès à la cour d'école
Création d'un patio couvert entre la salle de motricité et la classe des GS CP
Rénovation du préau
Peinture extérieure du restaurant scolaire
Changement clôture et portail côté cour d'école et restaurant scolaire (à la fin des travaux de l'extension du restaurant scolaire)
Lasure extérieure du bâtiment école et revêtement souple city stade (dès que la météo sera plus favorable)
Achats purificateurs d'air pour le restaurant scolaire et la salle socio-éducative
Installation d'un tableau blanc interactif, VPI, ordinateur en maternelle
Renouvellement d'une partie de l'équipement numérique (VPI, PC) de la classe de GS CP
Complément d'achat de bureaux et chaises en CM1 CM2, classe entièrement équipée de bureau individuel type classe Mobile.
Matelas et tapis pour les activités physiques.
Tables, chaises et divers mobiliers pour le périscolaire et le centre social.
Tables, bancs pour la cour de l'école ainsi que des vélos.

Sarl MARTIN
Plomberie - Chauffage - VMC
Climatisation - Solaire
Tél. 04 74 53 28 21
31, Rue de la Convention - Parc d'Activités Garigliano
38200 VIENNE

Vincent TAMMUZZO
06.65.01.08.24
green.services.isere@gmail.com
GREEN SERVICES
Espaces verts - Bois de chauffage
Green Services 35 route des iles 38550 ST MAURICE L'EXIL

Vision Manager
Cabinet Conseil, Formation et Accompagnement
Tel : 04.74.54.10.71
www.vision-manager.fr
Bureaux & salles de formation:
18 rue des Castors
38150 Salaise sur Sanne

Trav

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Après avoir rénover l'existant, imaginer des évolutions de fonctionnement, fait face aux obligations de la crise sanitaire, il est apparu nécessaire de proposer l'extension du restaurant scolaire.
Les taux de fréquentation (plus de 75 % des enfants fréquentent le restaurant scolaire), la volonté de diminuer le temps entre les 2 services, la pandémie qui nous frappe…justifient notre choix.

Un nouvel espace de 80 m^2 avec entrée indépendante, connexion avec l'existant pour le service, disposant d'un bel environnement permettra d'accueillir l'ensemble des enfants pour un temps de convivialité et de partage, avec la mise en service du self pour les plus grands.

Montant des travaux : 210 819.00€ HT
Demande de subvention auprès de l' Etat, au titre de la DSIL : pas de réponse à ce jour
Demande de subvention auprès de la Région : non retenu au Plan de Relance mais éligible au Contrat Ambition Région
Demande de subvention auprès du Département : 36 000.00€
Les enfants devraient découvrir ce nouvel espace au retour des vacances de février 2022.

aux

PROJET STRUCTURANT POUR LA COMMUNE

Multi-accueil

Emplacement réservé n°1 au PLU, la parcelle cadastrée C996 a été acquise par la commune en décembre 2020.
Le bâtiment multi accueil a été inscrit au Contrat de Relance et de Transition Ecologique sous la thématique : service aux territoires et citoyens, signé en juillet 2020 par les services de l'Etat, le Département, la Communauté de Communes EBER.
Le projet se compose d'un RDC accueillant du public :
A l'ouest des locaux destinés à des professions libérales, paramédicales,
A l'est un espace de coworking et/ou tiers lieux à disposition des entreprises et pour accompagner la transition numérique en milieu rural.
Au sud un espace socio-associatif mis à disposition (en priorité) pour les activités du Centre Social OVIV (ludothèque, LAEP, alsh)
A l'étage : 5 logements (3T2, 2 T3) pour offrir aux jeunes du village des facilités de logements et d'indépendance dans une période de forte pression immobilière.
La maitrise d'œuvre a été confiée au cabinet Docks Architecture.
Montant estimatif des travaux : 1 191 60.00 € HT

Ecole

Pour cette rentrée scolaire 2021/2022, l'école compte 4 classes avec un effectif total de 96 élèves:
26 PS/MS avec Mme Blanquart, déchargée le lundi.
26 GS/CP avec Mme Blachère, déchargée le vendredi.
22 CE1/CE2 avec Mme Allix
22 CM1, CM2 avec Mme Chatron, déchargée le jeudi

Cette année encore, les projets artistiques et culturels seront nombreux et variés :
Un projet ENS (découverte des espaces naturels sensibles) pour toutes les classes de l'école avec 3 sorties sur site pour les CM1/CM2, 2 sorties sur site et 1 sortie aux abords de l'école pour les CE1/CE2, 1 sortie sur site et 1 sortie aux abords de l'école pour les GS/CP et PS/MS. Les enfants découvriront ainsi de près les petites bêtes de la prairie, de la rivière, les oiseaux, ainsi que la flore.
L'intervention de Mme Nadine De Martini, professeure au conservatoire, pour 18 séances de musique de la PS au CM2, les lundis matins, de septembre à février
Le festival du livre du 22 au 26 octobre 2021
Un projet avec la ludothèque de Vernioz pour les CE1/CE2 à raison de 5 interventions jeux ; et 2 interventions jeux pour les classes de maternelle en juin.
Un cycle piscine pour les GS/CP et CE1/CE2 à la piscine Charly Kirakossian à Roussillon du 12/04/22 au 16/06/22 les mardis matins et jeudis après-midi, financé par la commune.
Un projet danse hip hop pour les CE1/CE2 et CM1/CM2, en partenariat avec TEC : intervention de l'artiste Emilie Tarpin Lyonnet, à raison de 10h par classe, à partir de janvier.
Un projet sport-environnement pour les CE1/CE2 et CM1/CM2, comprenant 4 sorties dans le Pilat, afin de découvrir la faune et la flore au fil des saisons et différentes activités sportives, telles que la randonnée, les raquettes, la course d'orientation ou encore le biathlon.

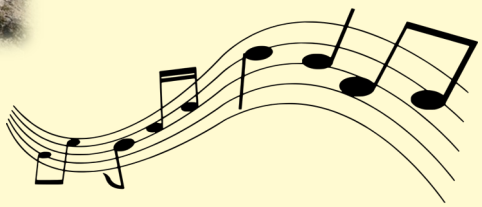

Un projet musical A travers Chants, pour les CM1/CM2, impulsé par l'AIDA (Agence Iséroise de Diffusion Artistique), comprenant des ateliers de chant-choral tous les 15 jours, 2 répétitions et 1 spectacle fin juin/début juillet au château Louis XI à la Côte St André, relatant « Le voyage autour du monde de Monsieur de La Pérouse ».
Un projet « voyage autour du monde » pour les CM1/CM2, avec l'étude des différents pays, coutumes, nourriture (etc.), la réception de cartes postales provenant du monde entier ; ainsi qu'un rallye carte postale des régions françaises, en partenariat avec d'autres écoles de France.
Des sorties sur le thème de la nature et des saisons pour les PS/MS et GS/CP au cours de l'année. L'équipe enseignante remercie le Sou des écoles pour le financement à ces différents projets ; ainsi que la commune pour le financement du cycle piscine, musique et de tout le matériel acheté récemment pour la cour de récréation et le sport.

Sou des écoles

Les membres du bureau du Sou des écoles renouvellent leur mandat pour l'année 2021-2022 :
Présidente : Melissa Mimille/Trésorière : Corinne Delhomme/Vice-trésorière : Sandra Bernardo/Secrétaire : Maud Dupuy

Grâce à vous tous, les enfants peuvent participer à de nombreux projets.
Ainsi, en Juin 2021, les élèves de PS/MS et GS/CP se sont évadés le temps d'une journée au sein de la ferme de Montsevroux.
Le thème de cette année scolaire est « l'espace naturel sensible ». Plusieurs ENS entourent notre village, et c'est avec plaisir que le Sou des écoles soutient financièrement ce projet d'école. Pour compléter cela, les CE1/CE2 et CM1/CM2 partiront à la découverte du Pilat au fil des saisons.
Nous tenons à remercier tous les bénévoles pour leur aide, la municipalité de Cheyssieu pour leur soutien et tous les habitants de Cheyssieu qui sont toujours présents lors de nos matinées, nos ventes de chocolats, fleurs, sacs, sapins de Noël…
Nous souhaitons également remercier chaleureusement le Tennis Club La Varèze pour le don fait à notre association.
Nous serons heureux de vous retrouver très bientôt et vous attendons nombreux pour nos prochaines manifestations
Le bureau du Sou des écoles vous souhaite une très belle année 2022.

Périscolaire

Les inscriptions aux différents temps périscolaires se font via le logiciel G-ALSH., logiciel géré par le Centre Social OVIV et outil commun à plusieurs communes de la Vallée de la Varèze.
Après avoir procédé à l'inscription auprès du Centre Social OVIV, vos enfants peuvent être accueillis aux différents temps périscolaires. Ces temps d'accueil sont sous la responsabilité de la commune et encadrés par des agents communaux et des animatrices mises à disposition par le Centre social OVIV.

Accueil du matin (7h00 à 8h20) et accueil du soir (16h15 – 18h00)

Gestion des inscriptions et des absences : chaque famille a la possibilité de gérer la présence ou non des enfants jusqu'à minuit la veille au soir. Pour ne pas être facturée, toute absence devra être justifiée par un certificat médical (ou autre cas de force majeure à voir avec le Centre Social).
COMMUNICATION FONCTIONNELLE CENTRE SOCIAL OVIV :
04 74 54 14 37 – accueil@cs-oviv.fr – enfance@cs-oviv.fr

Pause méridienne : 11h45-13h20

Gestion des inscriptions et des absences :
Pour rappel : les inscriptions ou annulations induisent une obligation de réservation le vendredi au plus tard pour la semaine commençant 9 jours après.
Les prix des repas sont les suivants :
Repas tarif enfant : 3.50 €
Inscription hors délai : 4.50 €
Panier Repas (PAI) : 2.20 €
Repas tarif adulte : 5.50 €
Enfant extérieur à la commune : 5.00 €

En cas de modification de votre inscription, nous vous invitons à prévenir le secrétariat de mairie dans les plus brefs délais **(04.74.84.92.07- mairie cheyssieu@wanadoo.fr)**
Règlement
Les factures sont éditées via G-ALSH et sont à votre disposition dans votre espace personnel.
Vous pouvez remettre vos règlements par chèque au personnel sur place ou au secrétariat de mairie.
Les règlements par CB, ANCV, espèces ou chèques se feront directement au centre social de l'OVIV à Vernioz (règlement en ligne à l'étude pour 2022).

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus qui interviennent sur les temps périscolaires.
Pour exemple : l'absence de la responsable du restaurant scolaire a conduit Mr Le Maire, le dimanche matin, a trouver une solution pour la préparation de 70 repas, la mise en place et l'organisation du service, le tout de manière invisible, évitant aux familles de devoir faire face à la fermeture du restaurant scolaire.

Solidarité avec nos aînés

"Chaque année avant les fêtes, un colis est distribué aux personnes de plus de 75 ans. Cette année, 77 personnes ont reçu un colis composé essentiellement de produits locaux.
Merci à Hélène, Gisèle, Josette et Marie Noëlle pour leur aide précieuse.
Meilleurs vœux à tous nos ainés !
Soyez prudents et prenez soin de vous ! "

Téléalarme

"Le service téléalarme est un service d'assistance et de secours pour toute personne dont l'autonomie est fragilisée par le handicap, la maladie ou l'isolement.
Sur la commune, 9 personnes en bénéficient actuellement.

Ce service permet le maintien à domicile des personnes seules ou en couple.
Il fonctionne de façon permanente 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, grâce à un centre d'écoute.
Une simple pression sur le médaillon (tour de cou ou bracelet) déclenche un appel d'urgence.
Le bénéficiaire est alors mis en relation avec une personne qui, selon la gravité de la situation, envoie les pompiers ou prévient l'entourage familial.
Afin de garantir le bon fonctionnement de l'appareil, une vérification est pratiquée chaque semaine.

En complément, tous les premiers jeudis du mois, une personne déléguée de la commune vient vérifier le fonctionnement au domicile de chaque abonné. "

Illuminations :

Réalisés il y a quelques années par Roger Grenouiller et Joseph Guillaud, les décors qui continuent d'illuminer notre village pendant les fêtes de Noël sont minutieusement restaurés et contrôlés par un petit groupe d'élus et de bénévoles.
Cette année, malgré le froid et la pluie la pose a été effectuée par ce groupe le samedi 4 décembre.
Le mercredi précédent, certains ont installés les décors sur la place et l'école.
Nous voulons les remercier pour leur assiduité depuis des années…

Compte tenu de la crise sanitaire, la manifestation festive du 8 décembre traditionnellement organisée par les associations du village et qui rassemble de nombreux habitants , n'a pu être réalisée.
Nous le regrettons tous …

Vie paroissiale

Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais

La Paroisse Saint Pierre en Pays Roussillonnais comprends douze villes ou villages: Auberives sur Varèze, Chanas, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, le Péage de Roussillon, Roussillon, St Alban du Rhône, Saint Clair du Rhône, Saint Maurice l'Exil, Saint Prim, Salaise et les Roches de Condrieu.
Prêtre Modérateur Curé : Père Jean-Hugues MALRAISON.
Prêtres Coopérateurs : Père Davy BASSILA-BENAZO, Père Basile NZEREKA- MULEWA
Diacres : Bernard BUISSON, et Thierry MERLE.
Équipe Paroissiale : Nicole Gaillard, Marie-Claude Pillon
Depuis cet été, notre équipe s'est agrandie avec Christine Javayon et Kevin Juan.

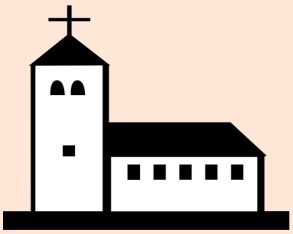

Maison Paroissiale : 4 rue Bayard 38550 Péage de Roussillon
Tel : 04 74 86 29 57 avec répondeur
Accueil : Du lundi au samedi de 9 h à 11 h
courriel : maison.paroissiale@pspepr.fr
service communication : communication@pspepr.fr
site internet : http://www.pspepr.fr
site du diocèse : http://diocese-grenoble-vienne.fr

Information paroissiale mensuelle sur papier au fond de chaque église, et sur le panneau d'affichage, et aussi sur le site internet.
Pour les messes dominicales trois lieux fixes :
le samedi à 18 h en hiver, à 18 h 30 en été à la Chapelle des Cités à Roussillon
le dimanche à 9 h à Saint Clair du Rhône, à 10 h30 au Péage de Roussillon.
Les autres lieux de culte ont des messes en alternance.

A Cheyssieu, la messe est le **3 ème dimanche du mois , 1 mois sur 2, à 10 h** (sauf l'été)
Lors de nos messes nous prions aussi pour nos défunts.
Vous pouvez demander une intention de messe auprès de Françoise Barbier au 06 46 44 61 91 ou Nicole Gaillard au 06 62 83 07 91
(L'offrande pour cette messe est de 18 €)

Pour le Baptême : permanence à la Maison Paroissiale le mardi matin (prévoir la demande au minimum trois mois à l'avance). Vous serez invités à participer une rencontre (de 20 h à 22 h) avec d'autres parents, puis une autre, juste avec le célébrant.
Pour le Mariage : Prendre contact au 06 62 83 07 91 (démarche à effectuer dès la prise de votre décision pour un mariage à l'église afin de réserver la date et le lieu de célébration) .
Vous trouverez sur le site de la paroisse toutes les informations pour la préparation à ce sacrement.
Pour les Funérailles : la famille contacte l'entreprise de pompes funèbres qui se met en rapport avec la Paroisse. Préparation de la cérémonie avec la famille par une équipe de laïcs qui vous contacte, et en lien avec le célébrant.
Pour la Catéchèse Primaire et l'aumônerie: contact à la maison paroissiale.

Si vous ne pouvez pas prendre contact directement les jours concernés, vous pouvez soit laisser un message sur le répondeur en veillant à laisser vos coordonnées téléphoniques au : 04 74 86 29 57 envoyer un mail à : maison.paroissiale@pspepr.fr

Une nouvelle sono a été mise en place par Frédéric Finand (Soigneur pour oreilles délicates) ce qui permet à tous de comprendre correctement ce qui est dit dans le micro.
Elle est aussi équipée d'un récepteur Bluetooth , d'un lecteur CD et Clef USB.
Nous avons terminé la restauration des stations du chemin de croix qui en avaient bien besoin.
Elles ont désormais retrouvé leurs places sur les murs de l'église.

Notre église bénéficiant d'une très bonne acoustique, nous avons été sollicités pour l'enregistrement d'un CD (voir article P25).
Grâce à la collaboration de la paroisse (accord du Père J H Malraison), et de la municipalité (chauffage, arrêt des cloches), le projet du trio NASANI, (3 chanteuses arméniennes) a pu aboutir. Cet enregistrement a eu lieu Du 29 octobre au 1 novembre.
Vous pouvez les écouter sur youtube, et participer au financement de leur CD.

SYNODE :
Dans le cadre du synode lancé par le Pape, dans notre paroisse, plusieurs rencontres, ouvertes à tous, ont été programmées .
Le vendredi 19 novembre à Cheyssieu, nous étions 7 à échanger sur le thème :

Prendre la Parole :
« Tous sont invités à parler avec courage en conjuguant liberté, vérité et charité
Les fruits de la réflexion de chaque atelier seront ensuite transmis au Diocèse en Janvier 2022 pour une synthèse en vue de l'Assemblée Synodale des Évêques à Rome en 2023.

Les prêtres, diacres et la communauté chrétienne de Cheyssieu vous souhaitent pour 2022, une année sereine, fraternelle et remplie d'amour.

« L'amour est l'unique lumière qui illumine sans cesse un monde dans l'obscurité » Pape François.

ENREGISTREMENT D'UN CD A L'EGLISE

Lors du week-end de la Toussaint, Gilles BONNETON, maire, en accord avec le père Malraison, curé de la paroisse Saint-Pierre, a mis l'église à disposition d'un groupe vocal.
Trois chanteuses, musiciennes, musicologues qui se sont rassemblées dans un objectif musical commun.
Dik Madatian, Irina Kamiska-Nikoghosyan et Lianna Arutiunian, qui étaient accompagnées dans certains chants par le théorbiste Frédéric Deschodt, souhaitent permettre à toutes et tous de découvrir et ressentir l'émotion transmise depuis des siècles par la musique arménienne.
Pour ce faire, le trio « rassemble et transmet ces musiques, ces chants, et les propose à toutes celles et tous ceux qui prendront le temps d'écouter leurs voix vibrantes d'émotions ».
Ce premier album présente certains chants de la tradition arménienne, ainsi qu'un « métissage entre musique arménienne et musique baroque ».
Ce lundi, après l'enregistrement, quelques personnes de la municipalité et de la paroisse ont été invitées à partager un moment avec le groupe. « Les chanteuses, le musicien et le technicien du son Frédéric Finand et son acolyte des « oreilles délicates » nous ont précisé qu'ils ont été conquis par l'acoustique de notre église » s'est félicité Gilles BONNETON.

Le climat à Cheyssieu en 2021 :
Une année humide et mitigée....

L'année a débuté avec un mois de janvier très doux et beau avec des épisodes de vents. Le mois de février a été chaud avec souvent des températures dépassant les 20°... Il a fallu tondre les gazons dès fin février.
En mars, le temps fut estival avec des températures supérieures à 30°, propices pour les semis et premières plantations.
Mais avril, nous a fait connaitre un gel important la nuit du 7 au 8 avec -8° pendant plusieurs heures : les cultures et arbres fruitiers, en pleine fleur, ont soufferts. Dans notre région, tous les fruits ont gelé...
Mai fût pluvieux avec près de 190mm le 10 mai entrainant des débordements, chute d'arbres...
La chaleur arrive début juin et l'été aura été capricieux et humide : un été pourri !!!!
L'automne fût très venté et doux. Les premiers gels n'arrivent qu'en décembre où l'on connait des journées, voire des semaines dans le brouillard et quelques épisodes de neige...
Nous retiendrons que 2021 a été une année propice aux cultures agricoles (hormis le gel du 8 avril) qui ont données de bons rendements, un été maussade et un début de printemps estival.

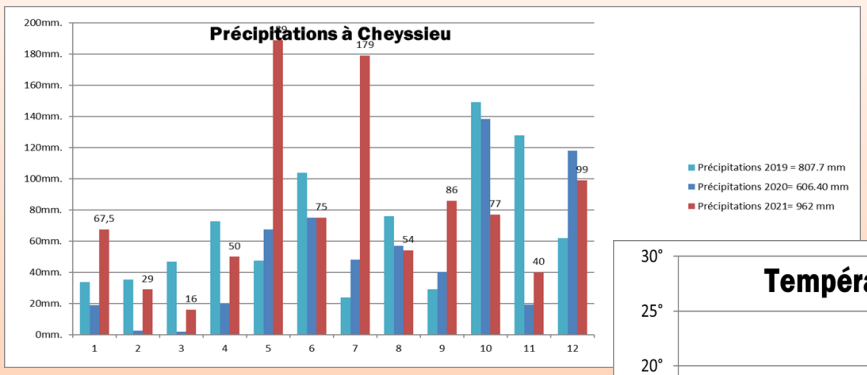

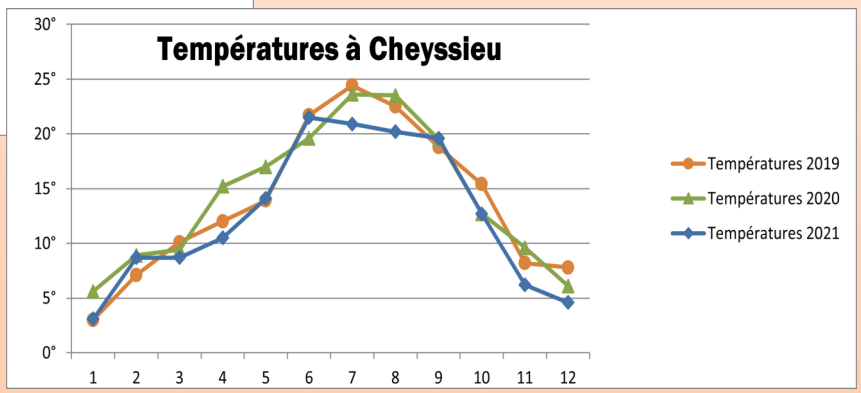

COMMUNAUTE DE COMMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

UN PROJET DE TERRITOIRE EN CONSTRUCTION

Après avoir réalisé un état des lieux de notre territoire, les élus souhaitent avoir une vision à moyen terme des enjeux à développer en priorité pour le faire évoluer. Mais avec quel plan d'action ? Quelles sont les ressources financières, économiques, humaines pour atteindre les objectifs fixés ?

LA SITUATION DU TERRITOIRE D'EBER

11 communes sont classées dans les **espaces à dominante urbaine** (espaces denses ou densité intermédiaire)
26 communes sont classées dans les **espaces à dominante rurale** (espaces peu denses ou très peu denses)
L'aire d'attraction d'une ville définit l'étendue de **l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes :**

- 14 communes sont dans l'aire d'attraction de Lyon
- 14 communes sont dans l'aire d'attraction de Roussillon
- 5 communes sont dans l'aire d'attraction de Beaurepaire

L'occupation des sols :

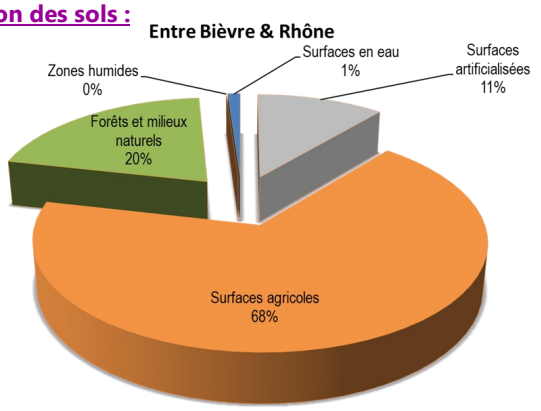

Les Zones artificialisées ou « urbanisées » : les zones les plus foncées sont les plus urbanisées

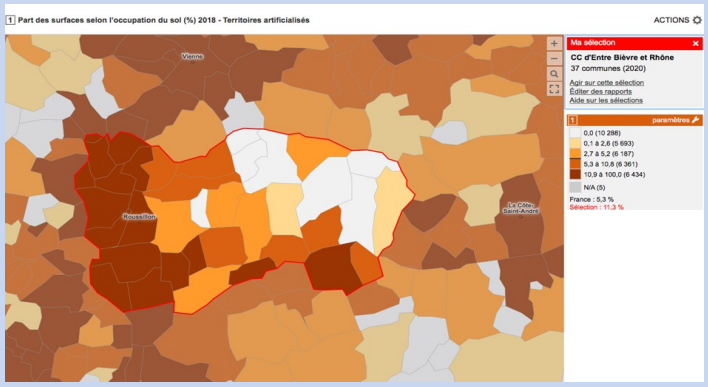

LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE :

50,93% de la population est concentrée dans 6 communes
Répartition de la population par tranche d'âge :
25% : moins de 20 ans
48.5% de 21 à 60 ans
25,2% : +61 ans
L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des plus de 65 ans et la population des moins de 20 ans :
Il y a 73 personnes de plus de 65 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans
62% des ménages sont en couples et 32% avec enfants. 7.9% sont des familles monoparentales.

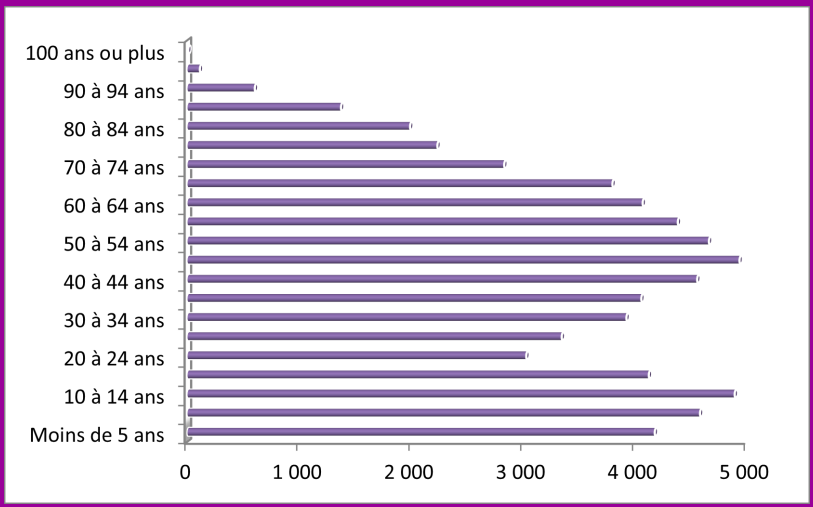

Découvrez la présentation complète de l'étude sur le site de la communauté de commune EBER :
Accueil | Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes (entre-bievreetrhone.fr)

CENTRALE NUCLEAIRE

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI)

Notre commune se situe dans la zone de ce plan autour de la centrale de St Alban-St Maurice L'Exil.
Il s'agit d'un dispositif mis en place par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement si un évènement nucléaire ou industriel se produisait.
La centrale composée de deux unités de production d'électricité, d'une puissance de 1300 MWe chacune, emploie plus de 1100 salariés EDF ou d'entreprises extérieures.
Elle produit la consommation d'électricité de 3,8 millions de foyers. Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet anormal d'éléments radioactifs dans l'environnement.
Sur l'homme, il peut entrainer deux conséquences :
- L'irradiation : exposition de l'organisme à des rayonnements.
- La contamination : elle peut être externe en déposant des substances sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration de substances radioactives par voies respiratoires ou digestives.

En cas d'alerte, la population est informée par :
- Sirène : 3 signaux de 1minute et 41 secondes répétés 3 fois
- La radio et la télévision (France 3, France Bleu)
- Des véhicules d'alerte

Dès l'alerte, la population doit :
- Entrer dans le bâtiment le plus proche et fermer portes et fenêtres
- Écouter la télévision ou la radio
- Ne pas allez chercher ses enfants à l'école (ils seront pris en charge dans le cadre du PPi de la commune)
- Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer le réseau.
- Sur ordre du préfet, la prise d'iode pourra être préconisée ; Ce médicament (iodure de potassium 65mg) est disponible gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile. Il doit être stocké dans un endroit sec et à l'abri des enfants.

CHARTE FORESTIERE

CHARTE FORESTIERE TERRITORIALE BAS-DAUPHINE BONNEVAUX

Elle est composée de 83 communes réparties sur les intercommunalités : Vienne Condrieu Agglomération, Bièvre Isère Communauté et Entre Bièvre et Rhône Communauté.
La forêt couvre une surface de 28 400 ha dont 90% en forêt privée (0.9 ha en moyenne par propriétaire). Le châtaignier est la plus présente : 53% de la surface. Le bois de chauffage, le bois énergie et la production de piquets représentent les filières majoritaires d'exploitation de cette forêt.

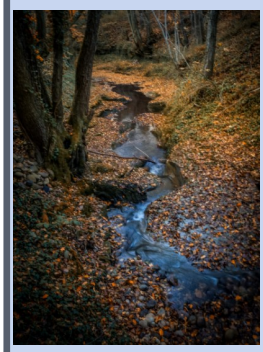

LES ENJEUX D'ICI A 2025

Améliorer la mobilisation du bois

Mise en place de schémas de desserte forestière sur des petits massifs en prenant compte les rivières et les étangs
Favoriser la création de desserte sur les secteurs prioritaires
Cartographier les chemins ruraux avec identification des points noirs
Promouvoir l'état des lieux avant et après exploitation des lots forestiers

Soutenir une gestion sylvicole productive et résiliente

Développer les documents de Gestion Durable (DGD)
Promouvoir la conversion en futaie dans le cadre de l'adhésion à Sylv'ACCTES
Favoriser les bonnes pratiques d'exploitation
Utiliser et vulgariser les données issues du Plan d'Approvisionnement Territorial

Intégrer les enjeux environnementaux et sociétaux

Instaurer une dynamique sur les questions liées à l'adaptation des essences au changement climatique, assurer une veille et diffuser les informations. Recenser des informations objectives sur les usagers du massif et les besoins d'accueil pour les activités de loisirs
Instaurer une concertation pérenne entre les organismes environnementaux et les organismes techniques forestiers sur les services rendus par la forêt et dégager des pistes d'actions consensuelles
Prendre part à la définition des programmes en lien avec les milieux humides forestiers
Communiquer sur les initiatives de conservation de vieilles forêts

Structurer l'espace forestier

Sensibiliser les Communautés de Communes à la prise en compte des enjeux forestiers et des filières bois dans les politiques territoriales (PCAET, PLUI, SCOT….)
Mise en place d'une animation associée à des outils efficaces pour favoriser le regroupement foncier

Soutenir le dynamisme des filières locales

Créer les conditions de valorisation des bois locaux en bois d'œuvre ou piquets (châtaignier, robinier, peuplier, chêne, douglas)
Animer un réseau de professionnels
Réaliser un annuaire des professionnels du bois
Promouvoir l'usage et l'offre de Bois Energie à l'échelle du territoire de la Charte et valoriser l'utilisation du Bois Energie labellisé

Animer, suivre, évaluer et communiquer

Mettre en œuvre les actions, suivre les indicateurs et évaluer la charte forestière. Développer des partenariats, mutualiser l'information dans les réseaux des territoires forestiers. Développer une culture forestière auprès du grand public et des scolaires. Sensibiliser, former et communiquer sur « la forêt et la filière bois » auprès des élus, des propriétaires, des professionnels et du grand public

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le site internet :
http//www.cft-basdauphinebonnevaux.fr
Contact : Amandine PREVOST, animatrice
Tel : 04 74 59 11 57 – 06 07 50 82 86

SYNDICAT DES EAUX GERBEY BOURRASSONNES

Le site de pompage de GERBEY, datant des années 70, se situe sur la commune de Chonas l'Amballan.
Il alimente les communes du syndicat des Eaux de Gerbey Bourrassonnes (Assieu, Auberives sur Varèze, Cheyssieu, Clonas sur Varèze, Reventin-Vaugris et Ville sous Anjou).
Le site est équipé de 2 pompes immergées et d'une pompe à ligne d'arbre. Elles subissent régulièrement des pannes et le vieillissement du site nous a amené à avoir une réflexion pour rénover et pérenniser notre principale ressource d'approvisionnement en eau potable.
Nous avons demandé au cabinet Merlin d'étudier le projet le plus intéressant par rapport au site.
La solution, qui nous a semblé être la plus propice serait la construction d'un équipement de bâche d'eau potable avec pompage de reprise à vitesse fixe.
La bâche de reprise crée une rupture de pression ce qui permet de protéger les pompes et de pouvoir apporter une surveillance sur la conformité de l'eau en sortie de pompage.
L'étude est aujourd'hui en cours et nous envisageons, si tout se passe bien, un début des travaux pour juin 2022.

A : Puits existant
B : Local anti bélier existant
C : Futur projet avec bâche de reprise.

SYNDICAT D'ENERGIE = TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE

ACHAT D'ÉNERGIES
Conseils pour choisir vos fournisseurs d'électricité.

Vos factures d'énergies représentent une part importante de votre budget ? Vous êtes démarché par des fournisseurs pour souscrire une nouvelle offre ? Vous ne savez pas quoi faire ?
En tant que particulier, vous pouvez encore bénéficier des tarifs réglementés de vente, régulés par les pouvoirs publics. Seuls les opérateurs historiques sont autorisés à les commercialiser (principalement EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz naturel).
Depuis 2007, vous avez toutefois la possibilité de renoncer à tout moment à ce droit et de souscrire une offre de marché avec votre fournisseur historique ou un fournisseur alternatif. Les prix sont alors fixés librement par ces derniers.
Néanmoins, une fois en offre de marché, vous conservez la possibilité de revenir en tarifs réglementés de vente.
Toutefois, soyez vigilant, la résiliation de votre contrat en offre de marché peut entraîner des frais.
Pour savoir si vous êtes en tarif réglementé de vente, il vous suffit de prendre vos dernières factures d'énergie.
En électricité, les tarifs réglementés de vente sont communément appelés dans votre contrat « tarif bleu ».
Les fournisseurs d'énergies démarchent régulièrement les particuliers pour qu'ils souscrivent une offre de marché.
Vous restez libre d'examiner leur proposition et d'y souscrire si vous considérez qu'elles sont plus favorables qu'un abonnement aux tarifs réglementés.
Prenez toutefois le temps d'étudier la proposition qui vous est faite et surtout de bien la comparer avec d'autres offres proposées par des fournisseurs ainsi qu'avec celle des tarifs réglementés de vente. Cette étape est complexe, car elle nécessite de rester vigilant à comparer des choses comparables :
> Offre incluant l'abonnement, la consommation et les 4 taxes (TCFE, CTA, CSPE et TVA) ?
> Prix fixe ou variable et selon quel indice ?
> Période d'engagement et pénalité éventuelle de résiliation ?
> Qualité du service clientèle ?
Pour vous aider, vous pouvez consulter le site indépendant du médiateur national de l'énergie qui vous donne accès à un comparateur d'offres : https://www.energie-info.fr/

Restez vigilant face au démarchage ! Depuis la fin des confinements, le démarchage téléphonique, mais aussi à domicile a repris de plus belle. Certaines pratiques sont douteuses, voire frauduleuses : discours difficilement compréhensible, démarcheur qui ne se présente pas ou se fait passer pour « votre » conseiller énergie, votre fournisseur actuel ou même votre distributeur, signature d'un bon de passage alors qu'il s'agit d'un contrat, demande d'informations personnelles …
Voici quelques conseils pour vous aider :
- Demandez la carte professionnelle du démarcheur et demandez-lui pour qui il travaille exactement, notez son nom et son numéro de téléphone au cas où ;
- Ne signez aucun document, ne fournissez aucun RIB et ne payez rien le jour même ;
- Ne lui donnez pas une de vos factures d'énergies ;
- Ne communiquez pas votre numéro de compteur,
- Ne cédez pas à la pression de « l'offre valable uniquement aujourd'hui »,
- Méfiez-vous du motif de la visite (sondage, étude …)

Si vous êtes intéressé, ne signez rien dans la précipitation, dites au démarcheur que vous allez réfléchir sur le devis qu'il a établi.

Le Centre Social

SECTEUR FAMILLE & ADULTES

La Lud'OVIV poursuit son itinérance
Malgré une parenthèse « forcée » des accueils tout public en début d'année, la Lud'OVIV a pu poursuivre ses interventions scolaires et périscolaires pour le plus grand plaisir des enfants, parents et enseignants. Des séances de jeux en visio, un prêt de jeu personnalisé sur réservation et rendez-vous, ont été proposé aux abonnés pour patienter jusqu'à la reprise du jeu sur place. Celui-ci a pu reprendre dès le printemps dans le cadre du soutien à la parentalité. En septembre, équipée d'un nouveau véhicule aménagé, la Lud'OVIV a repris les routes de la vallée !
Contact : Joëlle Giraud - Ludothécaire / ludotheque@cs-oviv.fr / 06 45 34 83 73

Les habitants ont fait le plein d'activités durant l'été !
En juillet, le secteur famille du centre social OVIV a posé alternativement ses valises dans chaque commune, invitant les habitants de toute génération à participer à des activités de plein air ! Motricité, éveil des papilles, rando yoga, peinture sur galets, contes présentés par les bénévoles de la médiathèque de Vernioz et Cour-et-Buis, escalade, slackline, biathlon, stages batucada, jeux traditionnels, marché artisanal, concert, ciné plein-air… le territoire a été bien animé !

Les activités socio-culturelles
Depuis la rentrée, les activités socio-culturelles ont repris : gym bien être, arts plastiques, cours informatique, yoga enfants. A Cheyssieu, des cours de danse destinés aux enfants, se déroulent à l'école les samedis matins et le club Scrabble se réunit tous les vendredis après-midi à la salle des fêtes.

FOCUS SUR…

Le LAEP Buld'air, Lieu d'Accueil Enfant Parent, a ouvert ses portes !
Espace de jeu libre et lieu de parole, il accueille gratuitement et sans inscription, les futurs parents et les enfants de moins de 6 ans accompagnés d'au moins un parent. Il est ouvert hors vacances scolaires :
- Tous les mercredis de 10h à 12h à la salle des sports de Vernioz
- Les 1ers samedis du mois de 9h à 11h à la salle des associations d'Auberives

Les ateliers massages bébés, parenthèse de bien-être
Encadrés par des professionnels de la petite enfance, les massages bébés sont des moments privilégiés de détente et de tendresse entre le parent et son bébé, de la naissance à 9 mois. Une adhésion familiale de 10€ est demandée et les ateliers sont gratuits.
- Tous les vendredis de 9h à 11h au centre social à Vernioz et le 2ème samedi du mois.
Si vous êtes professionnel dans le milieu de la petite enfance et que vous souhaitez intégrer l'équipe des bénévoles. N'hésitez pas à nous contacter.

Bourse Solidarité Vacances,
une aide au départ en vacances pour les familles à revenus modestes
En partenariat avec l'ANCV, elle permet aux familles justifiant d'un quotient familial inférieur ou égal à 1000€, d'accéder à des offres de séjours, de -50 % à -70 % par rapport au prix public, pour la destination de leur choix partout en France. Le centre social OVIV accompagne les familles dans leurs démarches. Nous pouvons nous déplacer dans votre commune sur rendez-vous.

Contact : Magaly Germain - Référente famille / famille@cs-oviv.fr / 06 02 55 84 71

SECTEUR ENFANCE

Un nouveau site du centre de loisirs accueille vos enfants à Cheyssieu

Depuis février 2020, le secteur enfance a ouvert un nouveau site de centre de loisirs dans les locaux de l'école à Cheyssieu ! Il est ouvert les mercredis et les périodes de vacances scolaires et accueille jusqu'à 48 enfants de 3 à 10 ans, en journée, demi-journée avec ou sans repas, entre 7h30 et 18h30.

Nos animateurs proposent des activités manuelles, sportives, expressions… en fonction de la thématique du moment. Des sorties ou intervenants variés viennent compléter notre programmation. Nous souhaitons permettre aux enfants de passer de bonnes vacances en insistant sur trois notions :

- que l'enfant s'évade en ayant la sensation de partir en vacances
- que l'enfant soit acteur de ses vacances
- que l'enfant ait envie de revenir

En février, les enfants ont pu expérimenter, échanger à partir des activités autour du handicap et participer à des ateliers cirque animés par la compagnie Patoche.

Cet été, sous le signe des différentes époques, plusieurs sorties ont eu lieu comme la Grotte du Cerdon, lac, piscine, parc médiéval Salva terra. Les enfants ont pu profiter de l'été pour passer des moments conviviaux entre eux et avec les animateurs.

Pendant les vacances d'Halloween, "Criss le Magicien" nous a fait l'honneur de présenter son spectacle "Magicalement vôtre" ; la période s'est clôturée par une soirée au château de Montseveroux

Une fête de carnaval en prévision !

Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 24 février 2022 pour fêter le carnaval ensemble à Cheyssieu. Tous les enfants des 2 centres de loisirs vont préparer ce carnaval pendant toutes les vacances pour vous concocter des petites surprises !

SECTEUR JEUNESSE

Un été sportif pour les jeunes !

Sortie eaux vives à St Pierre de Bœuf

Camp été en Gironde avec activités surf, wakeboard, planche à voile, vélo…Et barbecue !

Activités aquatiques et sportives. nuitées au camping d'Aix les Bains

Les vacances de Toussaint ont été bien remplies… Les jeunes ont profité des dernières journées ensoleillées au skatepark et ont partagé des moments de convivialité en cuisinant ensemble les plats de leurs choix. Nous avons fait le plein de frissons - et de bonbons ! - avec la soirée d'Halloween au château de Montseveroux, et pour les plus grands, une soirée Escape game ! Le sport était aussi au rendez-vous… rebonds sans fin au trampoline park, et sensations assurées à la salle d'escalade.

Et parce que le froid est arrivé, au secteur jeunes, on pense à l'été… Les "mercredis-projets" sont lancés ! Un temps d'échange proposé le mercredi après-midi pour construire ensemble le séjour des grandes vacances : "où a-t-on envie d'aller ? Pour quoi faire ? Comment faire pour réaliser ce projet ?", autant de questions auxquelles nous répondons, pour passer ensemble un été de folie !

Alors si tu as entre 11 et 17 ans et envie de bouger cet été,
il n'est pas trop tard pour t'inscrire,
Appelle le Centre Social OVIV !

CENTRE SOCIAL OVIV
Association 1901
Osez VIvre Vos idées.
1410, route des villages - 38150 VERNIOZ
Tél. 04 74 54 14 37 - accueil@cs-oviv.fr
Siret : 43399347400017 - APE : 9499Z
/centresocialOVIV
www.cs-oviv.fr
ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE :
Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Vernioz, Chalon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Cour-et-Buis

NOS AGRICULTEURS ONT DES PROJETS

Les agriculteurs de la commune sont des chefs d'entreprises qui innovent et investissent sur l'avenir. Ils sont tous fortement engagés dans la production raisonnée voir biologique, dans les circuits courts ou dans des productions en filière locales spécifiques, avec des cahiers des charges contraignants mais rémunérateurs. Ils investissent sur l'avenir afin de pérenniser leurs exploitations.
Ils sont fortement impliqués dans les organisations professionnelles agricoles et meneurs dans les organisations locales.
Nous voulons vous faire part d'un projet en cours.

PROJET EXTENSION RESEAU D'IRRIGATION

Ce projet est mené par une association de propriétaires terriens (ASA du plateau de Louze) .
L'objectif est d'étendre le réseau existant du plateau de Louze sur des terres agricoles des communes de Cheyssieu, Vernioz, Reventin Vaugris, St Prim, Chonas l'Amballan, les Côtes d'Arey et Auberives sur Varèze.
L'initiative date de 2015 avec une étude de faisabilité, une étude technico-économique ainsi qu'une étude environnementale.
886 ha sont engagés par les agriculteurs exploitant ces terres.
25 exploitations agricoles céréalières, arboricoles et maraîchères dont 17 exploitations diversifiées s'engagent sur ce projet.
Leur objectif est de réaliser des productions nouvelles en cultures spécialisées voire biologiques apportant une meilleure rentabilité.
La moitié des surfaces agricoles concernées sont sur le territoire d'EBER, l'autre moitié étant sur celui de Vienne-Condrieu agglomération.

Le montant des travaux est estimé à 17,7Millions d'€uros. Des accords de subventions sont validés depuis juillet 2021 à hauteur de 12.4 millions d'euros par les Conseil Régional et Départemental et le Feader (fonds européens agricoles pour le développement rural). La communauté de Communes EBER et la communauté d'agglomération Vienne Condrieu accompagnent ce projet structurant pour les agriculteurs, en ayant financé une partie des études.

Pour les agriculteurs le coût de revient est de 550€ par hectare (investissement et fonctionnement).
Les enjeux sont donc de :
- Diversifier et sécuriser les productions
- Les valoriser en circuits courts
- Protéger le foncier agricole et pérenniser les exploitations
- Créer des emplois : 1 ha de culture spécialisée= 2 emplois créés

Dans 10 ans, 1 exploitant sur 3 sera un nouveau chef d'exploitation cultivant moins de céréales et plus de cultures spécialisées de qualité.
Le projet prévoit un raccordement sur le Rhône (à St Alban du Rhône) avec un débit permettant d'assurer 3000m3/ha.
Le débit nécessaire sera de 0.9 m3 par seconde maximum pour assurer les irrigations estivales.
Bien que l'eau soit en quantité importante dans le Rhône, celle-ci sera employée avec le souci de ne pas la gaspiller.
Le saviez vous ?
Le débit le plus important du Rhône est enregistré en été grâce aux fontes des neiges de nos massifs alpins.
Le chantier devrait durer plus d'un an. L'appel d'offres est lancé. Les agriculteurs espèrent pouvoir irriguer ces nouvelles surfaces en été 2023.
Ce projet a été pris en compte par les communes concernées, lors de modifications ou réalisations des PLU afin de préserver les espaces agricoles nécessaires à nos exploitations, cœur d'une activité importante dans nos villages ruraux.

AKOF TOGO

Rappel :
Composition du Bureau :
Max Romey : Président
Claire Genthon : vice-présidente
Arlette Romey : secrétaire
Odile Livet : secrétaire adjointe
Sylviane Bony : trésorière
Solange Girodet : trésorière adjointe
Monique Bennengent : administrateur
Denis Livet : administrateur

Siège social :
450 route de la Varèze 38550 Cheyssieu
Administratif :
Romey Max LD St Marsal
43260 Saint Julien Chapteuil
Tel : 06 41 90 21 89

L'ASSOCIATION AKOF-TOGO ESPÈRE POURSUIVRE SON AIDE AUX HABITANTS DU TOGO ???

Pour l'association Akof-Togo l'année 2021 a été une copie de l'année 2020 : à cause de la pandémie, les actions ont été réduites. Max Romey le président n'a pas pu se rendre sur place. Malgré cela, l'association a financé la réhabilitation du puits d'Avétonou (réparation et changement de la canalisation du puits au château d'eau).
Du lait a été financé pour les orphelinats de Lomé, Avétonou, Adéta .
Depuis mars 2021 l'association a changé de siège sociale suite au déménagement de Max et Arlette Romey. L'association est toujours à Cheyssieu au 450 route de la Varèze chez Claire Genthon, vice-présidente.

Normalement Max doit se rendre au Togo en janvier 2022.
(Billet et voyage payés par ses propre deniers).
Cela fait 12 ans que l'association existe, il faudrait de la relève. Max et Arlette Romey cherchent de nouveaux bénévoles pour les seconder, voir reprendre les rennes.

Il est prévu une journée le 24 avril 2022 à la salle d'animation de Cheyssieu.
Merci à toutes les personnes aidantes bénévoles et fidèles.

ASSOCIATION ESPOIR ISERE CONTRE LE CANCER – Antenne de ROUSSILLON

L'Association ESPOIR Isère contre le cancer, née en 1978, ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Présidée par Martine Delétraz-Delporte, elle poursuit inlassablement et avec un farouche optimisme ses batailles contre le cancer.
Malgré la crise sanitaire dû à la COVID, il ne faut pas oublier toutes les autres maladies et surtout le cancer. Car le cancer évolue ! D'où le rôle joué par l'association pour suivre cette évolution et apporter de nouvelles aides, tant aux malades qu'aux aidants, notamment dans l'accompagnement.
Sur l'Antenne de Roussillon, nous poursuivons l'aide au financement des soins socio-esthétiques à l'hôpital de Vienne et d'autres projets sont à l'étude.
Suite à plusieurs changements de date dû à la pandémie, la marche de l'Espoir a eu lieu le dimanche 5 septembre à Vernioz. Belle réussite pour cette journée avec 821 marcheurs, toujours fidèles et heureux de participer à cette manifestation.

L'opération « Brioches », initialement prévue en octobre 2021 a été reportée en octobre 2022.

La 24ème marche de l'Espoir aura lieu à BOUGE-CHAMBALUD le dimanche 8 mai 2022.

Contact :
Mme VELLAY Nicole : 06 88 01 60 22
Mme RICHARD Jocelyne : 06 15 65 43 08

AMICALE SPORTIVE CHEYSSIEU : ASC

Mot du président : Kévin NOVAT

Une saison 2020-2021 encore difficile pour tous les joueurs qui n'ont pu pratiquer leur passion avec cette crise du Covid. Je remercie tout de même les éducateurs des équipes jeunes qui ont tout mis en œuvre pour que les jeunes ne lâchent pas et puissent continuer une pratique sportive régulière par l'intermédiaire des entrainements.

Pour cette nouvelle saison, une passation de présidence a eu lieu, entre Olivier Brunon devenu trésorier du club et Kévin Novat.
Le club constate une perte de licenciés et de bénévoles pour cette nouvelle saison mais compte 80 joueurs et 10 bénévoles (éducateurs et membres du bureau). Nous avons tout de même des équipes jeunes allant de U6 (5ans) à U15 (14ans) avec une entente dans les catégories U13 et U15 avec le club voisin de l'AS LA SANNE (Saint Romain de Surieu).
Concernant les adultes, une seule équipe senior qui évolue en D4 et une équipe Vétéran.
Nous mettons tout en œuvre pour assurer la pérennité du club qui contribue à la vie sociale du village et à la pratique sportive des jeunes.

Un grand merci à tous nos sponsors qui à travers leurs aides financières assurent la gestion au quotidien du club (équipements, jeux de maillots, buvette ...)
Je remercie Monsieur le Maire et ses collaborateurs pour leur soutien et leurs aides tout au long de l'année.

Je vous souhaite une bonne année à tous et une excellente santé, le plaisir de nous retrouver lors de nos manifestations et le week-end au bord du terrain.

SUPPORTERS DE ST ETIENNE Section 95 de Cheyssieu

2021 une année à oublier

La section 95 des associés supporters de l'ASSE, basée à Cheyssieu, vit toujours malgré la pause de ses manifestations due à la crise sanitaire.
Cette année compte tenu des mesures sanitaires aucun déplacement n'a pu être réalisé, alors que notre équipe aurait eu besoin du soutien de ses supporters.
Enfin, les adhérents ne se sont pas retrouvés en juin pour l'assemblée générale pour la même cause.
Côté sportif notre équipe favorite rajeunie, s'est classée 11éme du championnat de France de Ligue 1.

Les prochaines dates à retenir :

Si les conditions sanitaires le permettent, la section organisera sa traditionnelle matinée moule-frites le 11 novembre 2022. La section prépare aussi, un déplacement hors de la Loire.

Allez les Verts.

Adhésion : 20 €, moins de 15 ans : 15 €.
Contact : Section95@orange.fr

ACCA Diane de Louze

L'ACCA de CHEYSSIEU compte 42 adhérents cette saison 2021/2022, 1 sociétaire de plus que la saison précédente.
Lors de notre AG du 11 juin 2021, nous avons fait le constat d'une saison difficile, avec un bilan moral mitigé car aucune manifestation n'a pu être réalisée en raison de la COVID , et un bilan financier en chute libre, avec pour seule rentrée, les cotisations des sociétaires.
La poursuite des aménagements du territoire pour lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années avec la mise en place de parcs de pré-lâchers, miradors, protection des cultures, etc, et aménagements du local « chasse » ont été compromis en raison du budget revu à la baisse.

Le gibier

Cet été, nous avons recensé des nichées de faisans et perdrix. Cela est dû à une gestion raisonnée des lâchers, et d'une météo favorable.
La souche lièvre revient doucement sur notre territoire malgré les efforts de gestion et de restrictions de prélèvements.
Les chevreuils et sangliers eux profilèrent !
En ce qui concerne la chasse du gros gibier, des consignes strictes de sécurité sont imposées par les fédérations de chasse. Elles sont rappelées à chaque battues , mises en places et respectées. Malgré tout il y a encore des accidents, au regret de tous les chasseurs.
A Cheyssieu, nous mettons tout en œuvre pour éviter les accidents, mais des inconscients détruisent régulièrement nos miradors alors que ceux-ci servent à faire un tir « fichant » (en direction du sol) pour la sécurité de tous.

Composition du bureau
Président :
Daniel PIZZINATO 06 81 29 31 44
Vice président :
Alain CLAUZIER 06 74 33 43 40
Trésorier :
Mickaël DUPUIS 07 77 25 91 92
Secrétaire :
Jacques GAILLARD 06 18 90 15 48
Vice-trésorier :
Olivier GAILLARD
Vice-secrétaire :
Cyrille ARNOULT
Membres actifs :
Gérard DEMEURE , Alain DREVET, François GUICHON .

Nous avons retenu pour 2022:

Le dimanche 20 février :
boudins, saucisses, gueuses
Le samedi 21 mai :
concours de pétanque
Les 24, 25 et 26 juin :
Ball-trap
Nous comptons sur votre présence .

ABAC

Bonjour à toutes et tous,
Cette année encore a été compliquée, nous avons fait de la résistance tant contre ce satané virus, que sur le ralentissement de nos activités sportives extérieures , et tenons à remercier tous nos sociétaires qui sont restés mobilisés.
En interne nous avons pu maintenir nos activités avec grand succès avec toutes les contraintes exigées et respectées.
Notre amicale boule Assieu Cheyssieu est maintenant, avec plus de 50 licenciés et sociétaires, devenue la plus importante société du secteur rhodanien .
A l'issue de notre AG le bureau a été reconduit avec une coprésidence Jacques MAURAS et Alain REY, représentant de chaque commune.

Une pensée à tous ceux qui nous ont quittés et que nous n'avons pu accompagner.
Bien sûr si vous souhaitez passer de bons moments et faire de l'exercice n'hésitez pas à venir nous rejoindre .

Amitiés de l'ABAC

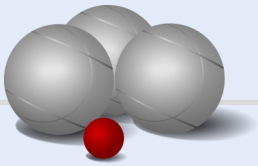

GYMNASTIQUE

Gym tonique

La saison 2020/2021 a été morcelée en raison des restrictions sanitaires dues à la pandémie de Covid.
Année compliquée à gérer : début de la saison le 7 septembre 2020 puis arrêt le 23 octobre en raison de la fermeture des salles de sport… Reprise en plein air à Cheyssieu en avril 2021 avec des horaires modifiés pour cause de couvre-feu. Nous avons eu beaucoup moins de participants. Fin des séances le 1er juillet pour la période estivale, soit cinq mois d'activité sur les dix prévus.
Le bureau a été reconduit suite à une assemblée générale réalisée de manière virtuelle. Cette nouvelle formule, imposée par les restrictions sanitaires, a connu une bonne participation.
Cette saison a compté 38 Inscrits. Seule la moitié des cotisations sera finalement encaissée compte tenu de la période sans activité. Notre association a pu maintenir le salaire de notre animatrice pendant toute la saison grâce aux aides financières de l'état.
« Bouge ton corps, fait du sport » tel est notre slogan et on y croyait en début de saison.
Les séances sont toujours assurées par Evelyne, notre monitrice diplômée. Les cours se déroulent dans une bonne ambiance et chacun peut travailler à son rythme, le but étant de se faire plaisir et de s'occuper de soi.
L'équilibre financier sera assuré si nous parvenons à atteindre une cinquantaine d'adhésions et nous sommes actuellement à 41.
Nous comptons sur votre envie de bouger et de garder la forme en venant vous joindre à nous !

Voici les lieux et horaires des séances pour la saison 2021/2022 :
Lundi 10h00 Salle d'animation du stade de Cheyssieu : gym douce
Lundi 18h15 Foyer d'animation rurale d'Auberives : STEP
Mercredi 18h45 Foyer d'animation rurale d'Auberives : gym tonique
Jeudi 18h15 Foyer d'animation rurale d'Auberives : gym douce

DEPÔTS SAUVAGES

Le 25 mars, les élus ont collectés en Louze, plus de 120 pneus, 8 roues, 18 pots de peinture professionnelle pleins et 2 remorques d'éléments de voiture.
Ces déchets ont été apportés en déchèterie et les pneus à la station professionnelle de Sablons lors d'une opération spéciale mise en place par Entre Bièvre Et Rhône, à la charge de la commune.
En Octobre, se sont une quarantaine de plaques de fibrociment que les élus ont apportés en déchèterie de Sablons, lors de l'opération spéciale mise en place sur rendez vous individuel.

RAPPEL : LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est interdit de se débarrasser de ses déchets sur un trottoir ou dans la nature. Ceci est un acte incivique, dangereux et source de pollution qui est puni par la loi. La sanction encourue va jusqu'à 1 500 € d'amende avec la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets (articles R632-1, R635-8, R644-2 et R610-5 du Code Pénal).

OPERATION VILLAGE PROPRE

Cette opération proposée par la commission Envir'OVIV du centre social a eu lieu le 3 avril au matin. 14 adultes et plus de 10 enfants ont participé à l'opération menée sur la commune, malgré un temps maussade.
Le rendez vous était fixé à 8H30 sur la place. Les enfants ont nettoyé les abords du stade avec des grands pendant que les adultes se sont réparti les bords de route.
Nous espérons encore plus de participants pour l'opération 2022 mais surtout que chacun fasse preuve de civisme en évitant de déposer des détritus dans la nature ou en jetant depuis sa voiture des canettes et emballages….

COMMENT FAIRE MAIGRIR NOS POUBELLES ?

Chaque habitant du territoire EBER produit 720 kg de déchets par an. Ces déchets ont nécessité des matières premières et ont généré des impacts environnementaux pour être fabriqués, transportés, et qui doivent être traités en « fin de vie ».
Alors, réduisons nos déchets avec la règle des « 3R » : **REDUIRE, REUTILISER, RECYCLER**

REDUIRE : Ai-je vraiment besoin d'acheter ?
Avant tout achat non vital, mieux vaut se poser la question s'il est vraiment nécessaire…
Puis je l'emprunter ou le louer ?
Puis-je le remplacer par un service ? Plutôt que d'acheter des livres ou DVD un abonnement à la bibliothèque ou la médiathèque peut être une solution.
Utiliser le STOP PUB : Chaque foyer reçoit en moyenne 40 kg de pub dans sa boîte aux lettres soit 40kg de bois, 300L d'eau, 200KWh.
Des adhésifs « stop pub » sont disponibles en mairie

REUTILISER :
Certains articles peuvent être achetés d'occasion…
Eviter le « jetable » : vaisselle plastique, piles, lingettes….
Préférer également les boîtes plastiques réutilisables pour vos restes alimentaires plutôt que les plastiques alimentaires ou papier aluminium.
Réparer plutôt que de jeter et racheter…
Limiter les emballages : acheter en « vrac » si possible. Privilégier les formats familiaux.
Préférer les produits emballés mono-matière, type carton, plutôt que les blisters.
Et surtout, plutôt que de jeter, préférer donner ou échanger. De nombreuses associations caritatives seront heureuses de vos dons.
RECYCLER :
Respecter les consignes de tri : une poubelle de tri comportant trop d'erreurs est refusée ou part à l'incinérateur. Sur le territoire de EBER, 10% de la collecte de tri sont refusés par les entreprises de recyclage et part à l'incinérateur, à la charge de la Communauté….
Un petit conseil : Ne déchirez pas ou ne coupez pas les papiers…ils seront refusés au recyclage.
Composter : le compostage individuel permet de réduire son volume de déchets de 30 à 50%.

Des gestes simples de la vie quotidienne à la portée de tous….

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Les horaires d'ouverture de la mairie au public
Lundi : 16H – 19H
Mardi : 16H – 18H
Mercredi : 10H – 11H30
Jeudi : 16H – 19H
Vendredi : 9H30 – 11H30 et 16H – 19H
Permanences de Monsieur le Maire sur rendez-vous auprès du secrétariat de mairie : 04 74 84 92 07
Ou mairie.cheyssieu@wanadoo.fr

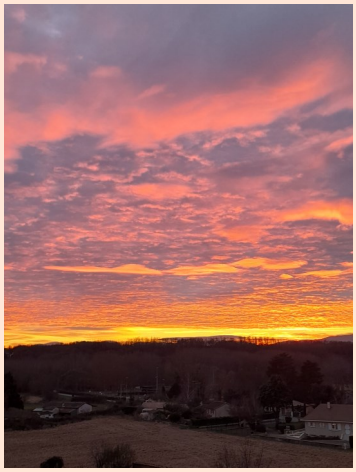

LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION
La salle d'animation est mise à disposition gratuitement pour les associations locales.
Les réservations sont accordées uniquement aux personnes domiciliées sur la commune.
Montants fixés par délibération :
150 € du 1er mai au 31 octobre
200 € du 1er novembre au 30 avril
Pièces à fournir obligatoirement :
Justificatif de domicile
Attestation de responsabilité civile
Copie signée du contrat de location
Chèque de caution de 400 € + chèque du montant de la location

FETES COMMEMORATIVES

Rassemblement sur la place à 11h00 les 19 mars, 8 mai et 11 novembre

LES DECHETS

Ramassage des déchets à domicile :

ordures ménagères : ramassage les JEUDIS matin (bac vert) pour les ordures ménagères non recyclables.

tri sélectif : ramassage les LUNDIS matin des semaines paires (bac jaune) pour les déchets recyclables : emballages, journaux et magazines.

IMPORTANT : les bacs devront être sortis la veille du jour de ramassage et rentrés le jour même.

Déchetteries : l'accès est possible à toutes les déchetteries de la EBER
Les deux les plus proches de chez nous sont à votre disposition comme ci contre :

Pour tout renseignement sur le tri sélectif ou sur l'utilisation de vos conteneurs à ordures ménagères, n'hésitez pas à contacter les ambassadeurs du tri du Pays Roussillonnais :
Tél : 04 74 29 31 15
email : ambassadeur@entrebievreetrhone.fr

Points d'apport volontaire :

Collecte des emballages en verre : route de la Varèze (face à la salle d'animation), débarrassés de leurs bouchons, capsules et autres couvercles.

Collecte de vêtements et chaussures : sur la place du village. (dans un sac). Meilleure sera la qualité des vêtements récupérés, meilleure sera leur valorisation.

	Ville-sous-Anjou	Saint-Clair-du-Rhône
Lundi	14h-18h	9h-12h 14h-18h
Mardi	Fermée	
Mercredi	14h-18h	
Jeudi	Fermée	
Vendredi	14h-18h	
Samedi	9h-12h 14h-18h	

LIBRE EXPRESSION

Pour information : Suivant la loi n°2015-991 du 07/08/2015 dite loi NOTRE, les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur.
L'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation, que les listes d'opposition disposent d'un espace d'expression.
Par délibération en date du 12 Novembre 2020, le conseil municipal a voté son règlement intérieur par 12 voix «POUR» et 3 « ABSTENTIONS » (conseillers d'opposition).

Majorité municipale , liste « Unis pour l'avenir »

A la lecture des pages précédentes, vous avez pu vous rendre compte du travail réalisé par l'équipe « Unis pour l'avenir ».

Cette équipe intervient également dans d'autres actions sur la vie du village, pas toujours visibles aux yeux de tous, et cela depuis plusieurs années déjà.

Ces actions bénévoles permettent d'accompagner et de soutenir les agents de la collectivité sans augmenter la charge financière en personnel au budget de la commune.

Plus récemment, dans le cadre de la crise sanitaire, des élus ont su se rendre disponible pour assurer les services du périscolaire lors des accueils du matin, du soir et pendant la pause méridienne.

Suite à la démission d'un conseiller municipal d'opposition, il a été procédé à son remplacement conformément à l'article L270 du code électoral, qui stipule :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »

Chaque électeur jugera de la pertinence de cet article de loi, qui permet à une personne non élue de siéger au conseil municipal.

Force de propositions structurantes pour notre commune, la majorité municipale doit faire face à une opposition d'obstruction qui instille un climat délétère.

Dommageable pour tous et plus particulièrement pour les nouveaux élus qui s'investissent au quotidien pour leur commune.

L'opposition municipale : Liste « Cheyssieu autrement »

Au seuil de cette nouvelle année l'ensemble des élus de l'opposition au conseil municipal vous adresse leurs vœux les plus sincères et les plus chaleureux. L'année dernière nous vous avions promis de réfléchir à un média d'information local.

Aujourd'hui nous tenons parole en vous annonçant la disponibilité de votre site internet qui se veut être un outil informatif et un espace d'expression : **https://www.clic-a-cheyssieu.fr**

Convaincue que communiquer c'est participer à la dynamique du village, l'équipe d'opposition "Cheyssieu Autrement" relève le défi en vous donnant la parole car Cheyssieu c'est vous.

Calendrier des Manifestations 2022

JANVIER-FEVRIER		
Date	**Association**	**Manifestation**
Mar 18 mer 19 Jan	Centre social OVIV	LUDOTHEQUE
Ven 14 Jan	ASC	Réception Sponsors
Dim 6 Fév	ASC	Matinée vétérans
Dim 20 Fév	ACCA Diane De Louze	Matinée boudin
21 au 25 Fév	Centre social OVIV	Ludothèque
Sam 26 Fév	ASC	Tournoi FIFA/coinche

MARS-AVRIL		
Date	**Association**	**Manifestation**
Dim 13 Mars	ASC	Matinée diots
Mars	VIVADIMI	Pose de la 1ere pierre
Mar 15 et Mer 16 Mars	Centre social OVIV	Ludothèque
Sam 19 Mars	Municipalité	Défilé
21 et 26 Mars	Centre social OVIV	Semaine de l'environnement
Dim 10 Avril	Sou des écoles	Chasse aux œufs+matinée
Jeu 21 Avril	ABAC	Concours sociétaire G Piaton à Assieu
Sam 23 et Dim 24 Avril	AKOF TOGO	Fête Africaine
Jeu 28 Avril	ABAC	Préfédéraux vétérans secteur 21/22 à Assieu et Cheyssieu

MAI-JUIN		
Date	**Association**	**Manifestation**
Dim 8 Mai	Municipalité	Défilé
Dim 8 Mai	Isère contre le cancer	Marche à Bougé Chambalud
Merc 4 Mai	ABAC	Challenge JC Bernard Assieu
17 et 18 Mai	Centre social OVIV	Ludothèque
Sam 21 Mai	ACCA Diane de Louze	Concours de pétanque
Dim 22 Mai	Gym volontaire	Marche
Sam 28 Mai	Centre social OVIV	Journée mondiale du jeu
Jeu 19 Mai	ABAC	Challenge G Goubet à Cheyssieu
Mer 8 Juin	ABAC	Challenge S Martel à Cheyssieu
11 et 12 Juin	ASC	Tournoi jeunes
13/14/15Juin	Centre social OVIV	Ludothèque
Vend 17 Juin	Membres supporters ASSE	Assemblée générale
Sam 18 Juin	Centre social OVIV	Fest'OVIV
Dim 19 Juin	Centre social OVIV	Forum des associations à Vernioz
24/25/26 Juin	ACCA Diane de Louze	Bal trap
Ven 24 Juin	ASC	Assemblée générale

JUILLET-AOUT		
Date	**Association**	**Manifestation**
Vend 1 Juil	Sou des écoles	Kermesse
	Sapeurs pompiers	Bal
Sam 27 Aout	ABAC	Challenge C Denolly à Assieu

SEPTEMBRE-OCTOBRE		
Date	**Association**	**Manifestation**
Mer 7 Sept	ABAC	Challenge L Rivellini à à Cheyssieu
Sam 10 Sept	ASC	Concours de pétanque
Jeu 15 Sept	ABAC	But d'honneur à Cheyssieu
Mer 21 Sept	Sou des écoles	Assemblée générale
Ven 14 Oct	ABAC	Assemblée générale

NOVEMBRE-DECEMBRE		
Date	**Association**	**Manifestation**
Dim 6 Nov	ASC	Matinée choucroute
Ven 11 Nov	Municipalité	Défilé
Ven 11 Nov	Membres supporters ASSE	Matinée moules frites
Sam 26 Nov	ABAC	Soirée choucroute
Dim 27 Nov	Sou des écoles	Matinée
Jeu 8 Déc		Illuminations
Mer 14 Déc	ASC	Goûter de Noël

Ne pas jeter sur la voie publique